



Aéroports de Paris SA

Rapport financier semestriel

au 30 juin 2019

Le présent rapport financier semestriel est établi conformément au III. de l'article
L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier.

Aéroports de Paris

Société anonyme au capital de 296 881 806 euros

Siège social : 1, rue de France

93290 Tremblay-en-France

R.C.S. Bobigny B 552 016 628

Sommaire

1	Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel	3
2	Rapport semestriel d'activité	4
3	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	24
4	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats semestriels 2019	25

1 DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsables du rapport financier semestriel

Augustin de Romanet, Président-Directeur Général.

Philippe Pascal, Directeur Général Adjoint Finances, Stratégie et Administration.

1.2 Attestation des responsables

Nous attestons que, à notre connaissance, les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales opérations entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1 Événements significatifs du 1^{er} semestre 2019

Evolution du trafic sur le 1^{er} semestre de l'année 2019

◆ Trafic Groupe :

Trafic Groupe (en millions de passagers)		Participations du Groupe ADP(1)	Trafic pondéré (M Pax)(2)	Variation 2019 / 2018 (3)	Trafic Groupe @100%
Groupe ADP	Paris Aéroport (CDG+ORY)	@ 100%	52,3	+4,8%	52,3
	Zagreb	@ 20,8%	0,3	+4,2%	1,5
	Jeddah-Hajj	@ 5%	0,2	-14,4%	3,7
	Amman	@ 51%	4,1 (@ 100 %)	+6,4%	4,1
	Maurice	@ 10%	0,2	+0,1%	1,8
	Conakry	@ 29%	0,1	+12,2%	0,3
	Santiago du Chili	@ 45%	5,7	+11,3%	12,6
	Madagascar	@ 35%	0,2	+10,1%	0,5
Groupe TAV Airports	Istanbul Atatürk	@ 46,1%	16,1 (@ 100 %)	-50,6%	16,1
	Antalya	@ 46,1%	13,5 (@ 100 %)	+12,7%	13,5
	Ankara Esenboga	@ 46,1%	7 (@ 100 %)	-20,4%	7,0
	Izmir	@ 46,1%	5,8 (@ 100 %)	-9,9%	5,8
	Autres plates-formes(4)	@ 46,1%	12 (@ 100 %)	+6,0%	12,0
TOTAL GROUPE (incl. Atatürk)			117,1	-10,3%	129,7
TOTAL GROUPE (excl. Atatürk)			101,0	+3,1%	113,6

(1) Directe ou indirecte

(2) Le trafic total est calculé selon la méthode suivante : le trafic des aéroports qui font l'objet d'une intégration globale est comptabilisé à 100 %, le trafic des autres aéroports est comptabilisé au prorata du pourcentage de détention par le Groupe ADP. Le trafic des aéroports de TAV Airports est pris en compte à 100 % conformément aux pratiques de communication financière de TAV Airports

(3) Variation du trafic 2019 par rapport à 2018. Pour TAV Airports, la variation 2019 vs 2018 est calculée sur une base comparable et intègre le trafic de l'aéroport d'Antalya à partir de janvier 2018

(4) Turquie (Milas-Bodrum & Gazipaşa), Croatie (Zagreb), Arabie Saoudite (Médine), Tunisie (Monastir & Enfidha), Géorgie (Tbilissi & Batumi), et Macédoine (Skopje & Ohrid)

◆ Trafic à Paris Aéroport

Sur le 1^{er} semestre de l'année 2019, le trafic de Paris Aéroport est en progression de 4,8 % avec un total de 52,3 millions de passagers accueillis dont 36,3 millions à Paris-Charles de Gaulle (+ 7,1 %) et 16,0 millions à Paris-Orly (- 0,1 %).

◆ La répartition géographique se décompose comme suit :

- Le trafic international (hors Europe) est en progression (+ 6,3 %) du fait d'une croissance sur l'ensemble des faisceaux : Amérique du Nord (+ 10,4 %), Amérique Latine (+ 10,1 %), Asie-Pacifique (+ 4,1 %), Afrique (+ 4,9 %), DOM-COM (+ 6,2 %), et Moyen-Orient (+ 2,6 %) ;
- Le trafic Europe (hors France) est en hausse de 4,4 % ;
- Le trafic France est en croissance de 1,9 %.

Répartition géographique Paris Aéroport	Variation S1 2019 / S1 2018	Part dans trafic total
France	+ 1,9 %	15,4 %
Europe	+ 4,4 %	43,9 %
Autre international	+ 6,3 %	40,7 %
<i>Dont</i>		
Afrique	+ 4,9 %	11,0 %
Amérique du Nord	+ 10,4 %	10,2 %
Amérique Latine	+ 10,1 %	3,3 %
Moyen Orient	+ 2,6 %	5,2 %
Asie-Pacifique	+ 4,1 %	6,5 %
DOM-COM	+ 6,2 %	4,5 %
Total Paris Aéroport	+ 4,8 %	100,0 %

Le nombre de passagers en correspondance est en hausse de 11,2 %. Le taux de correspondance s'est établi à 22,9 % en augmentation de 1,3 point par rapport au 1^{er} semestre de l'année 2018. Le taux de remplissage est en hausse de 0,6 point, à 85,9 %. Le nombre de mouvements d'avions (351 759) est en hausse de 3,6 %.

Homologation des tarifs des redevances 2019 d'Aéroports de Paris par l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires

Après le refus d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires par l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires (ASI) le 15 janvier 2019 (décision n° 1810-D1), Aéroports de Paris SA a fait une nouvelle proposition et a pris acte de la décision n° 1810-D2 du 6 février 2019 de l'ASI d'homologuer les tarifs des redevances aéroportuaires applicables pour la période tarifaire 2019-2020¹. Ces tarifs sont entrés en vigueur le 1er avril 2019 et sont en hausse de 1,0 % pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et de 3,52 % pour l'aéroport de Paris-Le Bourget.

Contribution du Groupe ADP au projet de liaison CDG Express

Le gestionnaire d'infrastructures CDG Express (« GI CDG Express »), détenu à parts égales par Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations, a signé le 11 février 2019 avec l'État français le contrat de concession de travaux relatif au projet de liaison CDG Express. Au titre de ce contrat, GI CDG Express est chargé de financer, concevoir, construire puis entretenir pendant 50 ans la liaison CDG Express. Celle-ci permettra de relier la gare de l'Est à Paris à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle en 20 minutes. Groupe ADP sera engagé à financer le projet par le biais d'apport en fonds propres pour 134 millions d'euros et une avance remboursable non renouvelable pour un montant maximum de 150 millions d'euros.

Contrat de Régulation Economique 2021-2025 - Mise à disposition du Dossier Public de Consultation

Le Groupe ADP a rendu public, le 2 avril 2019, le dossier qui contient les propositions détaillées de l'entreprise pour le contrat de régulation économique 2021-2025, en faveur du développement des plates-formes franciliennes.

Pour mémoire, le contrat de régulation économique quinquennal, conclu avec l'Etat, constitue le cadre fondamental de régulation des plates-formes aéroportuaires parisiennes, fixant la nature et le montant des investissements, le niveau de qualité de service attendu et l'augmentation des redevances aéroportuaires pour cinq ans.

Ce dossier traduit l'ambition du Groupe ADP pour les plates-formes parisiennes et la conviction que la qualité des investissements qu'il réalise au profit des passagers, des compagnies aériennes et des partenaires fonde la compétitivité de la place aéroportuaire francilienne. Ainsi, la politique d'investissements proposée aujourd'hui marque une nouvelle étape, tant en termes de montants qu'en termes d'horizons de développement. Elle permettra non seulement de faire face aux besoins de la période 2021-2025, mais aussi d'entamer des opérations structurantes contribuant au développement à long terme des trois plates-formes franciliennes.

Pour cela, le Groupe ADP se propose de réaliser un plan d'investissements sur le périmètre d'activités régulées d'un montant de 6 milliards d'euros sur la période 2021-2025 (pour rappel, le contrat de régulation économique pour la période 2016-2020 a retenu un montant d'investissements de 3 milliards d'euros).

Transfert des vols commerciaux de l'aéroport d'Atatürk vers le nouvel aéroport d'Istanbul

TAV Istanbul avait le droit d'exploiter l'aéroport national et international d'Atatürk, le parc de stationnement et le terminal d'aviation générale pour 15 ans et demi, du 03/07/2005 à 00h01 au 02/01/2021 à 24h00, conformément au contrat conclu avec l'Autorité Nationale des Aéroports («DHMI»). Or, par décision des autorités turques, tous les vols commerciaux ont été transférés vers le nouvel aéroport d'Istanbul, à compter du 6 avril 2019 à 02h00. Suite à ce transfert, TAV remettra au DHMI l'ensemble des ouvrages qu'il a construits sur l'aéroport.

Dans le communiqué de presse de TAV Airports du 22 janvier 2013, TAV Airports annonçait que dans la lettre officielle que lui avait adressée l'Autorité Nationale des Aéroports (DHMI), DHMI avait déclaré qu'elle rembourserait à TAV Airports les pertes de bénéfice que pourrait causer l'ouverture du nouvel aéroport d'Istanbul avant la fin de la période de location de TAV Istanbul prévue le 3 janvier 2021 et que des entreprises indépendantes pourraient être consultées pour le calcul du montant total de la perte de bénéfice.

La compensation de perte de bénéfice pour cause d'arrêt prématuré des activités de l'aéroport d'Atatürk est actuellement en cours d'évaluation par DHMI et TAV. Des entreprises indépendantes sont également consultées dans le cadre de ces évaluations. TAV devrait recevoir une notification formelle de cette compensation de la part de DHMI au 2^{ème} semestre 2019.

¹ Hors redevances d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite déjà homologuées dans le cadre de la décision n°1810-D1 du 11 janvier 2019.

Prise de contrôle de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP

Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP étaient contrôlées conjointement jusqu'en avril 2019.

Suite à une modification des statuts de ces sociétés octroyant au Groupe ADP la décision finale dans le cas de situation de blocages entre les 2 coactionnaires, le Groupe ADP en a pris le contrôle afin de mieux maîtriser l'outil de production sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le pourcentage de détention du Groupe ADP dans ces entités (de 50%) n'a pas été modifié, mais le Groupe ADP dispose désormais d'une option d'achat exerçable en cas de désaccord;

Depuis avril 2019, Aéroports de Paris détient donc le contrôle exclusif de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP, ces deux sociétés étant précédemment contrôlées conjointement.

Loi PACTE prévoyant des dispositions relatives au Groupe ADP

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ("loi PACTE") a été promulguée le 23 mai 2019 et publiée au journal officiel le jour même. Les dispositions prévues aux articles 130 à 136 de la loi PACTE sont propres à Aéroports de Paris.

Ce texte prévoit, en particulier, l'autorisation du transfert au secteur privé de la majorité du capital d'Aéroports de Paris. A compter de la date de transfert, les conditions d'exercice de l'activité d'Aéroports de Paris en Île-de-France seront modifiées. A cet égard, le droit d'Aéroports de Paris d'exploiter les aéroports parisiens sera limité à une période de 70 ans à compter de la date de transfert, et au terme de laquelle l'Etat acquerra la pleine propriété du foncier et des infrastructures en Île-de-France.

A titre de compensation, la loi prévoit le versement, par l'Etat à Aéroports de Paris, d'une indemnité en deux parties – une première partie devant être versée à la date du transfert au secteur privé de la majorité du capital et une seconde partie versée à la fin de l'exploitation des aéroports parisiens, par Aéroports de Paris.

La loi confirme également dès maintenant le modèle de régulation actuel d'Aéroports de Paris. Ainsi le principe de juste rémunération des capitaux investis appréciée au regard du coût moyen pondéré du capital est confirmé et élevé au rang législatif. Ces dispositions sont entrées en vigueur le lendemain de la publication de la loi soit le 24 mai 2019. Il en va de même de la méthode de calcul du coût moyen modéré du capital dont la loi confirme qu'il est estimé à partir du modèle d'évaluation des actifs financiers, des données financières de marché disponibles et des paramètres pris en compte pour les entreprises exerçant des activités comparables. La règle d'intangibilité du coût moyen pondéré du capital d'Aéroports de Paris lorsqu'un contrat de régulation économique est conclu, la confirmation de l'utilisation des règles comptables françaises pour la régulation ou encore de la réforme des missions de l'autorité de régulation aéroportuaire sont également entrées en vigueur le 24 mai dernier, de même que les dispositions relatives au cadre de l'éventuelle mise en concurrence pour l'attribution des titres de capital, ainsi que le principe et les modalités du versement de la première partie de l'indemnité payée, par l'Etat à Aéroports de Paris, en cas de privatisation.

Pour le reste, les dispositions entreront en vigueur à la date du transfert au secteur privé de la majorité du capital d'Aéroports de Paris, le cas échéant. Il s'agit, notamment, de la limitation à 70 ans du droit d'exploiter d'Aéroports de Paris, du contenu du cahier des charges d'Aéroports de Paris renforçant le contrôle opérationnel de l'Etat, des dispositions qui confirment le périmètre de la caisse aménagée d'Aéroports de Paris, ou encore la fixation des tarifs de redevances aéroportuaires par l'Etat, en l'absence de contrat de régulation économique.

Décision du Conseil constitutionnel relative au RIP

Le Conseil constitutionnel, dans sa décision n° 2019-1 RIP du 9 mai 2019, a autorisé l'ouverture d'une période de recueil des soutiens des citoyens inscrits sur les listes électorales à l'organisation d'un referendum sur la proposition de loi constituée d'un article unique disposant que "L'aménagement, l'exploitation et le développement des aérodromes de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et de Paris-Le Bourget revêtent les caractères d'un service public national au sens du neuvième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946". Selon cet alinéa, tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

Ce referendum ne sera organisé que si deux conditions sont réunies. En premier lieu, la proposition de loi référendaire doit recueillir le soutien de 4 717 396 électeurs inscrits sur les listes électorales dans un délai de neuf mois à compter de l'ouverture de la période de soutien, qui est intervenue le 13 juin 2019. En second lieu, le référendum ne pourrait avoir lieu que si le projet de loi référendaire n'était pas examiné au moins une fois par chacune des deux chambres dans un délai de six mois à compter de la publication au Journal officiel de la république française de la décision du Conseil constitutionnel constatant le nombre de signatures de soutien de la proposition de loi.

Nouvelle composition du Conseil d'administration d'Aéroports de Paris

La nouvelle composition du Conseil d'administration d'Aéroports de Paris au 20 mai 2019 est la suivante :

Administrateur représentant l'Etat nommé par arrêté du 20 mai 2019

Mme Isabelle BUI

Administrateurs proposés par l'Etat et nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 mai 2017 et du 20 mai 2019

Mme Geneviève CHAUX DEBRY

Mme Fanny LETIER

M. Michel MASSONI

M. Christophe MIRMAND

Mme Perrine VIDALENCHE

Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 2019 ou cooptés par le Conseil d'Administration :

M. Augustin de ROMANET

M. Jacques GOUNON

Mme Jabine van der MEIJS

M. Dick BENSCHOP

Société VINCI (Représentée par M. Xavier HUILLARD)

Société PREDICA (Représentée par Mme Françoise DEBRUS)

Administrateurs représentants les salariés élus le 20 mai 2014 sur la liste parrainée par :

Mme Laurence ARRIEU (CFE/CGC)

Mme Brigitte BLANC (CGT)

M. Frédéric GILLET (CFE/CGC)

M. Jean-Paul JOUVENT (UNSA/SAPAP)

Mme Christelle MARTIN (FO)

M. Joël VIDY (CGT)

Autres membres avec voix consultative :

M. Patrick GANDIL

M. Marc BOREL

Mme Béatrice Julien de LAVERGNE

M. Pascal PAPAUX

Censeurs avec voix consultative nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 2019 :

Mme Anne HIDALGO

Mme Christine JANODET

Mme Valérie PÉCRESSÉ

M. Patrick RENAUD

Dividende voté par l'assemblée générale

L'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2019 a voté la distribution d'un dividende de 3,70 euros par action au titre de l'exercice 2018, avec un détachement du coupon le 11 juin 2019. Compte tenu de l'acompte versé le 10 décembre 2018 (0,70 euro), le solde du dividende (3,00 euros) a été versé le 11 juin 2019. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 60 % du résultat net part du Groupe de l'exercice 2018, inchangé depuis celui de l'exercice 2013.

Acompte sur dividende voté par l'assemblée générale

Le conseil d'administration d'Aéroports de Paris a décidé en 2015 la mise en œuvre d'une politique d'acompte sur dividende en numéraire jusqu'à l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. Pour l'exercice 2019, cet acompte sur dividende s'élève à environ 69,28 millions d'euros, soit un montant par action de 0,70 euro. Le détachement du coupon de l'acompte sur dividende interviendra le 6 décembre 2019 et la mise en paiement de l'acompte sur dividende au titre de 2019 interviendra le 10 décembre 2019.

Nomination au sein du Groupe ADP

Le 20 mai 2019, Augustin de Romanet, Président-directeur général du Groupe ADP a procédé à la nomination de M. Thierry de Séverac au poste de Directeur Ingénierie et Aménagement du groupe, membre du Comité Exécutif. Il a pris ses fonctions le 8 juillet. Né en 1965, Thierry de Séverac est diplômé de l'Ecole Centrale Paris en 1988.

Il débute sa carrière au sein du groupe Compagnie générale des eaux dans le développement et le management de projets en concession/PPP en France et en Europe dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et des télécommunications.

Il intègre le groupe Bouygues en 2004, d'abord à Londres puis en France, où il prend la direction de Linkcity en régions Centre et Sud-Ouest. Il rejoint Bouygues Bâtiment Ile-de-France en 2013 en tant que directeur de l'Ingénierie et du Développement d'Habitat Social et devient directeur de l'Ingénierie de Bouygues Bâtiment Ile-de-France en 2017 puis de Bouygues Bâtiment France Europe en 2018.

Reconduction d'Augustin de Romanet dans ses fonctions de Président-directeur général

Le 29 mai 2019, Augustin de Romanet a été nommé Président-directeur général d'Aéroports de Paris SA - Groupe ADP, par décret du Président de la République.

Augustin de Romanet avait été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2019 et le Conseil d'Administration du 20 mai 2019 avait proposé au Président de la République qu'il soit renouvelé aux fonctions de Président-directeur général de la société.

À l'issue de leur audition de M.de Romanet, le 22 mai, dans le cadre l'article 13 de la Constitution, les commissions du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire respectives de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont prononcées en faveur de la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. de Romanet, aux fonctions de Président-directeur général d'Aéroports de Paris SA-Groupe ADP.

Emission d'un nouvel emprunt obligataire de 800 millions d'euros à 15 ans

Le 11 juin 2019, Aéroports de Paris a lancé le placement d'un emprunt obligataire d'un montant total de 800 millions d'euros à 15 ans ayant les caractéristiques suivantes :

- Format : Taux fixe
- Remboursement : in fine
- Taux annuel : 1,125 %
- Marge au re-offer : 63 bp au-dessus du mid swap
- Taux re-offer : 1,231 %
- Date de règlement : 18 juin 2019
- Date d'échéance finale : 18 juin 2034

Aéroports de Paris est notée A+ (perspective stable) par Standard and Poor's.

2.2 Présentation des résultats semestriels

Comptes consolidés du 1^{er} semestre 2019

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	2 185	1 867	+318M€
EBITDA	764	689	+75M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	34,9%	36,9%	- 2,0 pts
Résultat opérationnel courant	453	428	+24M€
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	20,7%	22,9%	-2,2 pts
Résultat opérationnel	450	428	+22M€
Résultat financier	(90)	(127)	-38M€
Résultat net part du Groupe	250	205	+45M€

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" à partir du 1^{er} janvier 2019, a eu comme un impact au compte de résultat :

- ◆ Une amélioration de l'EBITDA Groupe de 6 millions d'euros (annulation des loyers inclus dans les "services et charges externes") ;
- ◆ l'enregistrement d'un amortissement des droits d'utilisation de 5 millions d'euros ;
- ◆ des charges financières pour 2 millions d'euros.

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	2 185	1 867	+ 17,0 %
Activités aéronautiques	944	906	+4,2%
Commerces et services	647	478	+ 35,2 %
dont Société de Distribution Aéroportuaire	197	-	N/A
dont Relay@ADP	26	-	N/A
Immobilier	146	137	+ 6,8 %
International et développements aéroportuaires	493	392	+ 25,9 %
dont TAV Airports	337	313	+ 8,2 %
dont AIG	116	53	+ 63 M€
Autres activités	78	73	+ 8,0 %
Eliminations inter-segments	- 123	-119	+ 3,5 %

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle des résultats d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit, à 2 185 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019, en hausse de 318 millions d'euros, principalement du fait de :

- ◆ la croissance du produit des redevances aéronautiques à Paris Aéroport (+ 6,4 %, à 560 millions d'euros), portée par la dynamique du trafic passagers (+ 4,8 %) ;
- ◆ l'intégration globale de la Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP depuis avril 2019 qui contribuent au chiffre d'affaires à hauteur de 142 millions d'euros (après élimination des redevances perçues par ADP S.A.) ;
- ◆ l'intégration globale d'AIG depuis avril 2018 pour 63 millions d'euros (53 millions de chiffre d'affaires au Q1 2019, et 10 millions d'euros de hausse de chiffre d'affaires Q2 2019 vs Q2 2018) ;
- ◆ la hausse de 8,2 % du chiffre d'affaires de TAV Airports⁽¹⁾ à 337 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à -123 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019 contre - 119 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018.

¹ La norme IFRS 5 "Actifs non courants et détenus en vue de la vente et activités abandonnées" s'applique aux activités de TAV Istanbul à compter de l'arrêt de l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk le 6 avril 2019 (voir communiqué de presse du 8 avril 2019). Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont ainsi présentés dans une ligne distincte du compte de résultat intitulée "Résultat net des activités non poursuivies". Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk

EBITDA

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	2 185	1 867	+318M€
Charges courantes	(1 467)	(1 192)	+275M€
Achats consommés	(209)	(92)	+117M€
Services externes	(550)	(471)	+80M€
Charges de personnel	(470)	(422)	+48M€
Impôts et taxes	(202)	(174)	+29M€
Autres charges d'exploitation	(35)	(34)	+1M€
Autres charges et produits	46	14	+31M€
EBITDA	764	689	+75M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	34,9 %	36,9 %	-2.0 pts

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

Les **charges courantes** du Groupe s'établissent à 1 467 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019 en hausse de 275 M€ du fait de :

- l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire pour 125 M€ et de Relay@ADP pour 13 M€ depuis avril 2019 ;
 - l'intégration globale d'AIG depuis avril 2018 pour 79 M€ ;
 - la hausse des charges courantes de la maison-mère, Aéroports de Paris (+ 7,9 %) dont + 2,8 % s'expliquent par la hausse des charges liées aux travaux engagés sur les projets de la Société du Grand Paris et du CDG Express qui font l'objet d'une indemnité (neutre au niveau de l'EBITDA) ;
- Hors charges courantes liées à la SGP et à CDG Express, et hors élément exceptionnel sur les impôts et taxes, les charges courantes d'Aéroports de Paris sont en hausse de + 2,6 % au 1^{er} semestre 2019 ;
- une hausse du montant des charges de certaines filiales (ADP International, ADP Ingénierie et Hub One) liée à la croissance de leurs activités et aux opérations de développement.

Les charges courantes du Groupe se répartissent ainsi :

- ◆ Les **achats consommés** s'établissent à 209 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, les achats consommés sont en hausse de 114 millions d'euros à 176 millions d'euros suite à l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire en avril 2019 pour 75 millions d'euros, et des travaux engagés sur le projet de la Société du Grand Paris pour 23 millions d'euros ;
- ◆ Les **charges liées aux services externes** s'élèvent à 550 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, ces charges progressent de 33 millions d'euros, à 415 millions d'euros (+ 8,6 %), du fait d'un recours plus important aux prestataires externes en lien avec la hausse du trafic sur le semestre, ainsi que la refacturation de frais d'études et de recherches pour le projet CDG express ;
- ◆ Les **charges de personnel** s'établissent à 470 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, les charges de personnel sont en hausse 36 millions d'euros, à 360 millions d'euros (+ 10,9 %), du fait notamment des charges de personnel liées à l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire pour 24 millions d'euros. Les charges de personnel de la maison-mère, Aéroports de Paris, sont en hausse de 2,6 % à 284 millions d'euros ;
- ◆ Le montant des **impôts et taxes** s'établit à 202 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, le montant des impôts et taxes est en hausse de 28 millions d'euros, à 199 millions d'euros (+ 16,7 %). Cette hausse s'explique essentiellement par un effet base défavorable par rapport au 1^{er} semestre 2018 lié à la résolution de contentieux pour 19 millions d'euros ;
- ◆ Les **autres charges d'exploitation** s'élèvent à 35 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, le montant des autres charges d'exploitation est en hausse de 8 millions d'euros, à 17 millions d'euros (+94,5 %) suite à l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire en avril 2019 pour 5 M€ ;
- ◆ Les **autres charges et produits** représentent un produit net de 46 millions d'euros en hausse de 31 millions d'euros, à la suite du remboursement d'études et travaux réalisés pour le projet CDG Express pour un montant de 21 millions d'euros (contre 6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018) et 7 millions d'euros issus des produits générés suite à la vente de terrains.

Sur le 1^{er} semestre 2019, l'**EBITDA consolidé** du Groupe s'élève à 764 millions d'euros. Le taux de marge brute⁽¹⁾ associé est de 34,9 %, en baisse de 2,0 points ou 35,5% hors TAV et AIG en baisse de 2,5 points, du fait principalement de l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP qui conduit à augmenter le dénominateur en accroissant le chiffre d'affaires pris en compte alors que le numérateur est quasiment inchangé (après avoir éliminé de l'EBITDA les redevances perçues par ADP SA).

Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, et hors intégration de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP l'EBITDA s'élève à 610 millions d'euros, en croissance de 6,8 %, soit 39 millions d'euros. Le taux de marge brute associé est de 38,4 %, en hausse de 0,4 point.

La mise en place, à compter du 1^{er} avril 2019, d'un ticket modérateur sur les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire instauré par l'article 179 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances et qui met à la charge d'Aéroports de Paris 6 % des coûts jusqu'alors couverts intégralement par le produit de la taxe d'aéroport (soit 8M€ sur le second trimestre de 2019), a également un effet négatif sur le taux de marge brute du 1^{er} semestre 2019 (à hauteur d'environ -0,3 point).

⁽¹⁾ EBITDA / Chiffre d'affaires

Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
EBITDA	764	689	+ 10,9 %
Dotations aux amortissements	(359)	(301)	+ 19,4 %
Quote-part de résultat des MEE après ajustements liés aux prises de participation	48	40	+ 19,5 %
Résultat opérationnel courant	453	428	+ 5,8 %
Autres charges et produits opérationnels	(3)	(0)	- 3 M €
Résultat opérationnel	450	428	+ 5,1 %
Résultat financier	(90)	(127)	+ 29,5 %
Résultat avant impôt	360	301	+ 19,7 %
Impôts sur les bénéfices	(128)	(115)	+ 11,6 %
Résultat net des activités poursuivies	232	186	+ 24,6 %
Résultat net des activités non poursuivies	26	32	- 18,9 %
Résultat net part des intérêts minoritaires	(8)	(13)	+ 34,9 %
Résultat net part du Groupe	250	205	+ 22,0 %

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à 453 millions d'euros, en hausse de 24 millions d'euros, du fait notamment de :

- ♦ la réévaluation de la quote part de titres antérieurement détenue à la juste valeur à la date de prise de contrôle de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP pour 42,5 millions d'euros¹;
- ♦ la hausse des amortissements chez Aéroports de Paris S.A. (+13 millions d'euros), TAV Airports (+ 19 millions d'euros) et AIG (+15 M€).

Le **résultat opérationnel** s'élève à 450 millions d'euros.

Le **résultat financier** s'établit à - 90 millions d'euros, en amélioration de 37 millions du fait notamment d'une absence de provision à l'international par rapport au 1^{er} semestre 2018 et à l'amélioration du résultat financier de TAV Airports.

L'**endettement financier net** du Groupe ADP s'établit à 5 442 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 4 942 millions d'euros au 31 décembre 2018. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, la dette nette du Groupe ADP s'élève à 4 337 millions d'euros. La dette nette de TAV Airports s'élève à 714 millions d'euros. La dette nette d'AIG s'élève à 454 millions d'euros.

Aéroports de Paris a émis le 18 juin 2019 un emprunt obligataire pour un montant de 800 millions d'euros à 15 ans à taux fixe (1,125% par an).

La **charge d'impôt sur les sociétés** s'élève à 128 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019.

Le **résultat net des activités non poursuivies** s'élève à 26 M€ au 1^{er} semestre 2019, contre 32 M€ au 1^{er} semestre 2018, et correspond en 2019 exclusivement à l'activité de TAV Istanbul du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 6 avril 2019, date à laquelle les vols commerciaux d'Istanbul Atatürk ont été transférés vers le nouvel aéroport d'Istanbul. La norme IFRS 5 "Actifs non courants et détenus en vue de la vente et activités abandonnées" s'applique aux activités de TAV Istanbul à compter de cette date.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le **résultat net part du Groupe** s'inscrit en hausse de 45 millions d'euros, à 250 millions d'euros.

¹ Conformément à la norme IFRS 3 "regroupement d'entreprises", les titres antérieurement détenus sont réévalués à la juste valeur par résultat à la date de prise de contrôle, soit le 11 avril 2019

Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	S1 2019	S1 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	944	906	+4,2 %
Redevances aéronautiques	560	526	+6,4 %
Redevances passagers	348	325	+7,0 %
Redevances atterrissage	127	120	+5,7 %
Redevances stationnement	85	81	+4,9 %
Redevances spécialisées	124	119	+4,5 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	243	244	-0,3 %
Autres produits	17	17	-0,8 %
EBITDA	264	263	+0,2 %
Résultat opérationnel courant	111	124	-10,5 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	28,0 %	29,1 %	-1,1 pt
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	11,7 %	13,7 %	-1,9 pt

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 4,2 % à 944 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) est en hausse de 6,4 %, à 560 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019, sous l'effet de la hausse du trafic de passagers (+ 4,8 %) et de la hausse des tarifs. Pour rappel, les tarifs des redevances (hors redevance PHMR¹) ont augmenté au 1^{er} avril 2018 de + 2,125 %. Ils ont augmenté de + 1,0 % au 1^{er} avril 2019 pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly.

Le produit des **redevances spécialisées** est en hausse de 4,5 %, à 124 millions d'euros, du fait notamment des revenus liés aux banques d'enregistrement (+ 5,4 %, soit 2,3 millions d'euros), et du produit de la redevance PHMR¹ (+ 6,9 %, soit 2,0 millions d'euros), en lien avec la hausse du trafic.

Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire sont quasi stables à 243 millions d'euros, suite à un effet volume des dépenses de sûreté (+8 M€) compensé par l'effet de la mise en place du dispositif du ticket modérateur depuis avril 2019 (- 8 M€). Pour mémoire, ce dispositif est instauré par l'article 179 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances et met à la charge d'Aéroports de Paris 6 % des coûts jusqu'alors couverts intégralement par le produit de la taxe d'aéroport.

Les **autres produits** sont constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne et de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers. Ils sont stables à 17 millions d'euros.

L'**EBITDA** est stable à 264 millions d'euros. Le taux de marge brute diminue de 1,1 point et s'établit à 28,0 %.

Le **résultat opérationnel courant** s'affiche en baisse de -10,5 %, à 111 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019, du fait de :

- ♦ l'effet du ticket modérateur en application de l'article 179 de la loi n°2018-1317 depuis le 1^{er} avril 2019 (voir ci-dessus) pour 8 M€ ;
- ♦ la hausse des amortissements en lien avec l'accélération du plan d'investissements en 2019 et notamment les mises en service de la jonction de Paris-Orly et l'extension du hall 1 de Paris-Orly.

¹ Personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Commerces et services – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	S1 2019	S1 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	647	478	+ 35,2%
<i>Activités commerciales</i>	383	225	+ 69,8 %
<i>Société de Distribution Aéroportuaire</i>	197	-	N/A
<i>Relay@ADP</i>	26	-	N/A
<i>Autres Boutiques et Bars et Restaurants</i>	116	180	- 35,4 %
<i>Publicité</i>	24	22	+ 6,5 %
<i>Autres produits</i>	21	23	- 8,7 %
<i>Parcs et accès</i>	84	87	- 2,6 %
<i>Prestations industrielles</i>	71	67	+ 5,1 %
<i>Recettes locatives</i>	71	74	- 3,6 %
<i>Autres produits</i>	38	25	+ 49,9 %
EBITDA	255	242	+ 5,1%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	40	(0)	N/A
Résultat opérationnel courant	222	180	+ 23,5 %
<i>EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	39,4%	50,7%	-11,3 pts
<i>Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires</i>	34,3%	37,5%	-3,3 pts

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires du segment Commerces et services, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 35,2 %, à 647 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des loyers perçus sur les boutiques côté pistes et côté ville, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Depuis la prise de contrôle de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP en avril, ce chiffre d'affaires inclut également le chiffre d'affaires réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces deux sociétés en zone publique et en zone réservée, et pour Société de Distribution Aéroportuaire les revenus liés aux activités opérées en commission affiliation et les revenus perçus des activités de prestation de service relatives à la détaxe.

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de 69,8 %, à 383 millions d'euros du fait de :

- ◆ **L'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire** pour 197 M€. Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires de Société de Distribution Aéroportuaire est en hausse de +8%. Cette progression est notamment imputable à la performance du Core Business¹ à +9% liée à la performance du chiffre d'affaires par passager, la hausse du trafic et des effets de périmètre favorables (ouverture de nouvelles boutiques). La Mode² progresse un peu moins vite à +4,1% pénalisée par les travaux au terminal 2E Hall L. Les activités FNAC profitent de l'ouverture d'Orly 3 et une bonne dynamique des points de vente du terminal 2E Hall M et de la jonction AC ;
- ◆ **L'intégration globale de Relay@ADP** pour 26 M€ ;
- ◆ **Les loyers relatifs aux autres boutiques et bars et restaurants** pour 116 M€, en baisse de 35,4% au 1^{er} semestre 2019, du fait de l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP depuis avril 2019. Les loyers collectés auparavant par Aéroports de Paris S.A. relatifs aux bars et restaurants opérés par Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP font désormais l'objet d'une élimination intersegment et ne sont plus comptabilisés depuis la modification de la méthode de consolidation applicable. Ils représentent 85 M€ au 1^{er} semestre 2019 ;
- ◆ Le poste "**Autres produits**" des activités commerciales dans lequel sont logées les activités de change et de remboursement de détaxe, diminue de 8,7 %, à 21 millions d'euros. En effet, à l'échéance contractuelle du précédent contrat, les activités de change et de remboursement de détaxe ont été séparées dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de service et de volonté de réponse adaptée aux attentes spécifiques des deux cibles de clientèle. Désormais Cash Paris Tax Refund, une coentreprise formée par deux opérateurs Global Blue et Planet Payment, opère l'activité de remboursement de détaxe et Travelex reste l'opérateur sur le change. Cette séparation des deux activités a entraîné une baisse du taux moyen de loyer sur ces activités, mais doit à l'inverse se traduire par un meilleur réinvestissement des sommes remboursées en détaxe dans les boutiques et les bars & restaurants côté piste. La baisse observée sur ce 1^{er} semestre est donc liée à cette période de transition et de mise en place de ce nouveau schéma.

¹ Alcool, tabacs, parfums, cosmétiques et gastronomie

² Habillement, prêt à porter, maroquinerie, bijouterie, chaussures

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en baisse de 2,6 % et s'établit à 84 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de 5,1 %, à 71 millions d'euros

Les **recettes locatives** (locations de locaux en aéroports) sont en baisse de 3,6 %, à 71 millions d'euros.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de 49,9 %, à 38 millions d'euros, en raison notamment d'une hausse de 13 millions d'euros liée aux refacturations des travaux du projet Société du Grand Paris.

L'EBITDA du segment est en hausse de + 5,1 %, à 255 millions d'euros, suite notamment à l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP (+3,4 %, à 251 millions d'euros hors intégration globale de ces deux entités). Le taux de marge brute du segment est en baisse (-11,3 points) à 39,4 %. Hors intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP, le taux de marge brute du segment s'élève à 49,7 %, en baisse de 1 point.

La quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence s'élève à 40 millions d'euros, suite notamment à la réévaluation de la quote part de titres antérieurement détenue à la juste valeur à la date de prise de contrôle de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP pour 42,5 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** s'affiche en hausse de 23,5 %, à 222 millions d'euros.

Immobilier – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	S1 2019	S1 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	146	137	+ 6,8 %
Chiffre d'affaires externe	127	114	+ 7,9 %
Terrains	58	52	+ 12,2 %
Bâtiments	34	35	- 2,9 %
Autres	32	27	+ 15,5 %
Chiffre d'affaires interne	23	23	- 1,2 %
Autres charges et produits	0	(-1)	N/A
EBITDA	84	67	+ 24,8 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1	2	- 73,4 %
Résultat opérationnel courant	61	44	+35,1 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	57,2%	49,0%	+8,2 pts
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	41,8%	33,0%	+8,8 pts

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires du segment Immobilier, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 6,8 %, à 146 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**¹ est en hausse de 7,9 %, à 127 millions d'euros, porté principalement par de nouveaux contrats.

L'**EBITDA** du segment s'établit en hausse de 24,8 %, à 84 millions d'euros, porté par la hausse du chiffre d'affaires externe et les produits générés sur des cessions de terrain pour 7 millions d'euros.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles s'établit à 1 million d'euros.

En conséquence, le **résultat opérationnel courant** est en hausse de 16 millions d'euros, à 61 millions d'euros

¹ Réalisé avec des tiers (hors Groupe)

International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	493	392	+25,9 %
ADP International	155	80	+ 95,1 %
dont AIG	116	53	+ 63 M€
dont ADP Ingénierie	28	22	+ 26,8 %
TAV Airports	337	313	+ 8,2 %
EBITDA	138	104	+32,7 %
Quote-part de résultat des MEE	7	38	- 81,6 %
Résultat opérationnel courant	43	75	-41,8 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	28,0 %	26,6 %	+ 1,4 pt
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	8,8 %	19,0 %	- 10,2 pts

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale d'AIG à partir d'avril 2018.

Sur le 1^{er} semestre de l'année 2019, le chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires s'élève à 493 millions d'euros, en hausse de + 25,9 % par rapport à 2018 du fait de :

- ◆ L'intégration globale des résultats d'**AIG** depuis avril 2018 pour 63 millions d'euros ;
- ◆ La hausse du chiffre d'affaires de **TAV Airports** pour 25 millions, à 337 millions. Cette performance s'explique par le dynamisme du trafic international dans les aéroports de TAV Airports en Turquie (+ 18,5 %), la hausse du trafic enregistrée sur les autres plates-formes hors-Turquie de TAV Airports, notamment en Tunisie (+ 29,3 %) et en Géorgie (+ 13,8 %), et également par le chiffre d'affaire généré par la société GIS, spécialisée dans la gestion de salon VIP dans les aéroports, acquise en janvier 2019 (+ 13 millions d'euros). L'ensemble de ces effets font plus que compenser l'impact de la baisse du trafic domestique enregistrée dans les aéroports turcs de TAV Airports (- 16,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2018) ;
- ◆ La hausse du chiffre d'affaires d'**ADP Ingénierie** pour 6 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la réalisation de projets en Europe, en Asie et au Moyen-Orient. A fin juin 2019, le carnet de commandes d'ADP Ingénierie s'élève à 80 millions d'euros, en légère baisse par rapport à fin juin 2018 (82 millions d'euros) ;
- ◆ L'intégration globale de Merchant Aviation depuis juillet 2018 (+2 millions d'euros de chiffre d'affaires).

L'**EBITDA du segment** est en hausse de 32,7 %, à 138 millions d'euros, du fait principalement de l'intégration globale d'AIG depuis avril 2018 pour 19 millions d'euros.

L'**EBITDA de TAV Airports** augmente de 12,1 %, à 115 millions d'euros, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires (+ 8,2 %) et l'effet favorable des effets de change sur les charges courantes.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019 en forte baisse par rapport au 1^{er} semestre 2018 du fait principalement de :

- ◆ un effet base défavorable de - 23 M€ suite à la comptabilisation plus-value de revalorisation des titres déjà détenus dans AIG pour 23 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 ;
- ◆ l'impact des mises en équivalence opérationnelles de TAV Airports (dont Antalya et Médine) pour - 20 millions d'euros ;
- ◆ partiellement compensés par un effet base favorable de 13 M€ suite à des provisions sur participation à l'international comptabilisées au 1^{er} semestre 2018.

Le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève par conséquent à 43 millions d'euros, contre un résultat à 75 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018.

Autres activités

(en millions d'euros)	S1 2019	S1 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	78	72	+8,0%
<i>Hub One</i>	70	72	-2,7%
EBITDA	23	13	+98,4%
Résultat opérationnel courant	16	5	+ 12 M€
<i>EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	31,9%	17,4%	+14,6pt
<i>Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires</i>	22,4%	8,6%	+13,9pt

Sur le 1^{er} semestre 2019, le **chiffre d'affaires du segment Autres activités** est en hausse de 8,0 %, à 78 millions d'euros, suite aux remboursements d'études et travaux réalisés pour le projet CDG express pour 5 millions d'euros.

Hub One voit son chiffre d'affaires baisser de 2,7 %, à 70 millions d'euros du fait de la renégociation de contrats externes.

L'**EBITDA** du segment s'élève à 23 millions d'euros, en hausse de 10 millions d'euros notamment en lien avec le remboursement d'études et travaux réalisés pour le projet CDG express (+14 millions d'euros en 2019 par rapport à 2018).

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de 12 millions d'euros et s'élève à 16 millions d'euros.

2.3 Flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2019	S1 2018*
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	654	604
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(634)	(985)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(6)	(140)
Incidences des variations de cours des devises	(1)	3
Variation de la trésorerie	13	(518)
Trésorerie d'ouverture	2 055	1 911
Trésorerie de clôture	2 068	1 393

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2019	S1 2018*
Résultat opérationnel	450	428
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	279	255
Produits financiers nets hors coût de l'endettement	(29)	(35)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	700	648
Variation du besoin en fonds de roulement	39	(41)
Impôts payés	(170)	(65)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	85	62
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	654	604

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2019	S1 2018*
Investissements corporels et incorporels	(558)	(418)
Acquisitions de filiales	(14)	(528)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles	15	1
Dividendes reçus	106	34
Flux relatifs aux activités non poursuivies	0	0
Autres flux liés aux activités d'investissement	(183)	(73)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(634)	(985)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2019	S1 2018*
Encaissements provenant des emprunts à long terme	815	444
Remboursement des emprunts à long terme	(438)	(92)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(297)	(273)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	2	(38)
Autres flux provenant des activités de financement	(88)	(181)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(6)	(140)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12 de l'information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats semestriels 2019.

2.4 Endettement

L'**endettement financier net** du Groupe ADP est en hausse, à 5 442 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 4 942 millions euros au 31 décembre 2018.

Aéroports de Paris est noté A+ par Standard & Poor's depuis mars 2014.

(en millions d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Dettes financières	7 677	7 129
Instruments financiers dérivés passif	75	91
Endettement financier brut	7 752	7 220
Instruments financiers dérivés actif	23	21
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	136	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 085	2 056
Liquidités soumises à restriction	65	84
Endettement financier net	5 442	4 942
<i>Endettement financier net / EBITDA</i>	7,1	7,3*
<i>Endettement financier net / Capitaux propres (gearing)</i>	96,4 %	85,2 %

* calculé au 30/06/2018

2.5 Prévisions et objectifs

Prévisions 2019

	Prévisions 2019 en date du 26 avril 2019	Prévisions 2019 en date du 25 juillet 2019
Trafic Groupe	<p>Hypothèse de croissance du trafic de Paris Aéroport comprise entre + 2,5 % et + 3,0 % en 2019 par rapport à 2018</p> <p>Hypothèse de trafic ⁽⁴⁾ du Groupe TAV Airports hors Istanbul Atatürk en 2019 : baisse comprise entre – 38 % et – 42 %</p>	<p>Révision de l'hypothèse de croissance du trafic de Paris Aéroport : hausse attendue entre + 3,0 % et + 3,5 % en 2019 par rapport à 2018</p> <p>Hypothèse de trafic ⁽⁵⁾ du Groupe TAV Airports calculée avec Istanbul Atatürk en 2018 et hors Istanbul Atatürk en 2019 : baisse comprise entre – 38 % et – 42 % (inchangée)</p>
EBITDA consolidé ^{(1)/(2)/(3)/(4)}	<p>Baisse comprise entre – 8 % et – 13 % en 2019 par rapport à 2018 tenant compte de la fermeture de l'aéroport d'Istanbul Atatürk ⁽³⁾</p> <p>EBITDA consolidé retraité de la contribution d'Istanbul Atatürk en 2018 (pro forma) et en 2019 : hausse comprise entre 1% et 5% par rapport à 2018</p> <p>dont EBITDA⁽⁵⁾ consolidé hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG : hausse comprise entre + 1 % et + 2 %</p>	<p>Baisse comprise entre – 8 % et – 13 % en 2019 par rapport à 2018 tenant compte de la fermeture de l'aéroport d'Istanbul Atatürk ⁽³⁾ (inchangée)</p> <p>Révision de la prévision d'EBITDA consolidé retraité de la contribution d'Istanbul Atatürk en 2018 (pro forma) et en 2019 : hausse comprise entre 3% et 6% par rapport à 2018</p> <p>Révision de la prévision d'EBITDA consolidé hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG : hausse comprise entre + 2 % et + 3 % par rapport à 2018</p>
Dividende au titre de l'exercice 2019	Maintien d'un taux de distribution de 60 % du RNPG 2019 ⁽⁶⁾	Inchangée

(1) La prévision d'EBITDA de TAV Airports pour 2019, sous-jacente à la prévision d'EBITDA Groupe, est construite sur les hypothèses change suivantes : EUR/TRY = 6,6 ; EUR/USD = 1,14

(2) Prend en compte l'instauration du dispositif mettant à la charge d'Aéroports de Paris 6% des coûts jusqu'alors couverts intégralement par la taxe d'aéroport, conformément à l'article 179 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

(3) La norme IFRS 5 "Actifs non courants et détenus en vue de la vente et activités abandonnées" s'applique aux activités de TAV Istanbul à compter de l'arrêt de l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk le 6 avril 2019 (voir communiqué de presse du 8 avril 2019). Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont ainsi présentés dans une ligne distincte du compte de résultat intitulée "Résultat net des activités non poursuivies". Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

(4) L'EBITDA publié par TAV Airports intègre le revenu passager garanti pour Ankara (net du produit de désactualisation de la créance financière associée) et la quote-part des sociétés mises en équivalence opérationnelles

(5) Trafic de TAV à 100%. Pour mémoire, l'aéroport d'Istanbul Atatürk a accueilli 16mpax entre le 01/01/2019 et le 06/04/2019 qui n'ont pas été pris en compte dans l'hypothèse de trafic de TAV Airports pour 2019.

(6) Résultat net part du Groupe

L'atteinte des objectifs se fait sur la base des hypothèses de croissance du trafic de Paris Aéroport et le bon déroulement de la stratégie de TAV Airports.

Rappel des objectifs pour la période 2016-2020

Les objectifs 2016-2020 du Groupe ADP tels qu'annoncés le 14 février 2019 sont inchangés et s'entendent indépendamment de l'effet de l'intégration globale de TAV Airports et d'AIG. Le Groupe ADP continuera de présenter en sus un EBITDA consolidé indépendamment de l'effet de l'intégration globale de TAV Airports et d'AIG afin de permettre le suivi de l'objectif d'EBITDA.

	Objectifs 2016-2020 au 14 février 2019	Objectifs 2016-2020 au 25 juillet 2019
Trafic	Hausse comprise entre 2,8% et 3,2% en moyenne par an entre 2016 et 2020, dont trafic international entre +3,6% et 4%	Inchangé
EBITDA consolidé 2020 entre 2014 et 2020e	Hausse comprise entre + 30 % et + 40 %	Inchangé
ROCE du périmètre régulé ⁽¹⁾	Hausse comprise entre 5,6 % et 5,8 % en 2020e	Inchangé
Charges opérationnelles par passager sur le périmètre régulé (en euros constant)	Baisse comprise entre - 10 % et - 15 % entre 2015 et 2020	Inchangé
Charges courantes de la maison-mère ⁽²⁾	Progression limitée à un niveau inférieur ou égal à 2,2% en moyenne par an entre 2015 et 2020	Inchangé
Dividende	Maintien d'un taux de distribution de 60 % du RNPG pour le dividende	Inchangé
CA/PAX	23 euros en année pleine après livraison des projets d'infrastructure	Inchangé
Immobilier	Croissance des loyers externes (hors refacturations et indexation) des activités immobilières comprises entre 10 et 15 % entre 2014 et 2020e	Inchangé
Qualité de service	Note globale ACI/ASQ 4 en année pleine après livraison des projets d'infrastructure	Inchangé
Notation extra-financière ⁽³⁾	Hypothèse de notation à 86/100 en 2020	Inchangé

(1) Retour sur capitaux engagés calculé comme le résultat opérationnel du périmètre régulé après impôt normatif sur les sociétés par rapport à la base d'actifs régulés

(2) hors SGP

(3) Périmètre de la notation extra-financière : ADP et ses filiales à 100 %.

Les prévisions présentées ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses, et estimations considérées comme raisonnables par la direction du Groupe.

Suite au défaut possible de l'un des corps de métiers, le calendrier de la construction de la jonction du Terminal 1 est en cours de recalage. Il est susceptible d'entraîner un report de quelques mois de l'atteinte de l'objectif de CA/pax.

2.6 Principaux risques et incertitudes pour le 2nd semestre 2019

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe s'estime confronté sont décrits dans le paragraphe du chapitre 4 intitulé « Facteurs de risques » du document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2019 sous le numéro D.19-0373. Le dispositif de gestion des risques et de contrôle du Groupe est décrit dans le même chapitre du document de référence 2018.

La description des principaux risques reste valable à la date de diffusion du présent rapport financier semestriel pour l'appréciation des risques et incertitudes majeurs pouvant affecter le Groupe sur la fin de l'exercice en cours.

Les informations à caractère prévisionnel contenues dans le présent rapport expriment des objectifs établis sur la base des appréciations et estimations actuelles. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées et restent notamment subordonnées aux facteurs de risques et incertitudes.

2.7 Événements survenus depuis le 30 juin 2019

Publication des résultats semestriels de TAV Airports

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires publié de TAV Airports s'élève à 345 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport à la même période l'année dernière. L'EBITDA affiche une baisse de 2 %, à 127 millions d'euros. Le résultat net diminue (-34%), à 32 millions d'euros.

2.8 Principales conventions entre parties liées

A l'exception des conventions conclus dans le cadre du projet de liaison CDG Express décrit au paragraphe 2.1, aucune convention entre Aéroports de Paris SA et des parties liées ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société, n'est intervenue au cours du 1^{er} semestre 2019 (cf. paragraphe 4.1). De même, aucune modification des opérations entre parties liées, de nature à influencer significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société, n'est intervenue au cours de cette période.

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ♦ l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Aéroports de Paris, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ♦ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

3.1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

3.2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 25 juillet 2019

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Broissand

Christophe Patrier

Alban de Claverie

Alain Perroux

4 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS SEMESTRIELS 2019

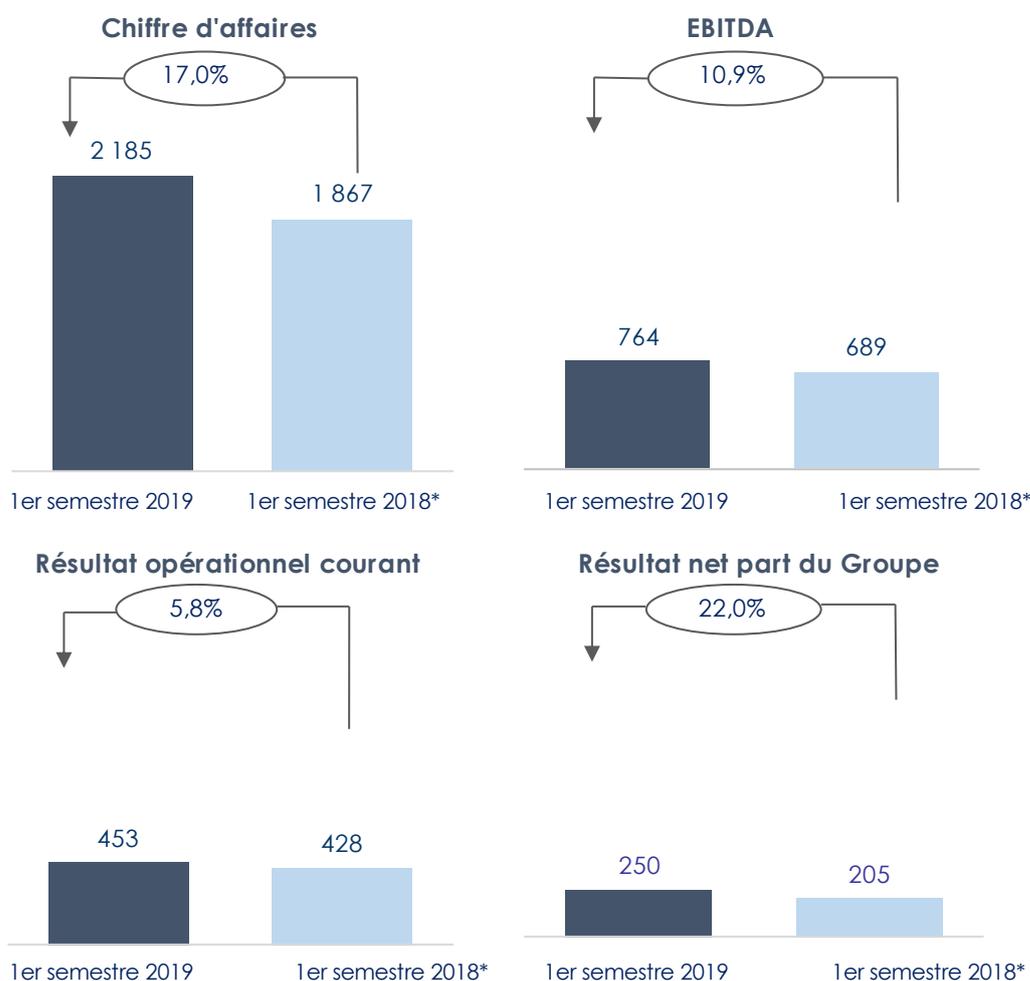
4.1 Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2019

Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Chiffre d'affaires	4	2 185	1 867
EBITDA		764	689
<i>Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires</i>		34,9%	36,9%
Résultat opérationnel courant		453	428
Résultat opérationnel		450	428
Résultat net part du Groupe		250	205
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		700	648
Investissements corporels et incorporels	13	(558)	(418)

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Capitaux propres	7	5 645	5 801
Endettement financier net	9	5 443	4 942
<i>Gearing</i>		96%	85%

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12



Glossaire

- ◆ **Le Chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le Résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels, de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.
- ◆ **Le Résultat opérationnel** est constitué du Résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels considérés comme non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **Le résultat net des activités non-poursuivies**, conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes dont le Groupe s'est séparé (arrêt d'activité) ou qui sont qualifiées d'activités abandonnées.

- ◆ **La Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, identifiables, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué des créances et comptes-courants sur les entreprises mises en équivalence, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires).
- ◆ **Les Intérêts minoritaires** sont les participations ne donnant pas le contrôle. En tant qu'élément des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux Propres du Part Groupe (capitaux propres des propriétaires de la société mère).
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux **passifs courants** regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Chiffre d'affaires	4	2 185	1 867
Autres produits opérationnels courants	4	39	12
Achats consommés	4	(209)	(92)
Charges de personnel	5	(470)	(423)
Autres charges opérationnelles courantes	4	(787)	(678)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4 & 8	6	3
EBITDA		764	689
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		34,9%	36,9%
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	6	(359)	(301)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	4	48	40
Résultat opérationnel courant		453	428
Autres produits et charges opérationnels	10	(3)	-
Résultat opérationnel		450	428
Produits financiers		88	42
Charges financières		(178)	(169)
Résultat financier	9	(90)	(127)
Résultat avant impôt		360	301
Impôts sur les résultats	11	(128)	(115)
Résultat net des activités poursuivies		232	186
Résultat net des activités non poursuivies	12	26	32
Résultat net		258	218
Résultat net part du Groupe		250	205
Résultat net part des intérêts minoritaires		8	13
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat de base par action (en euros)	7	2,52	2,07
Résultat dilué par action (en euros)	7	2,52	2,07
Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe			
Résultat de base par action (en euros)	7	2,40	1,92
Résultat dilué par action (en euros)	7	2,40	1,92

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Résultat net	258	218
Ecart de conversion	(12)	24
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs	(32)	15
Impôt correspondant (*)	6	-
Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	(6)	8
Éléments de résultat global relatifs aux activités non poursuivies	(1)	(3)
Éléments recyclables en résultat	(45)	44
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement	(44)	-
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées	-	-
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, liés aux activités non poursuivies	(1)	2
Éléments non recyclables en résultat	(45)	2
Résultat global total pour la période	168	264
Part des intérêts minoritaires	(19)	27
Part du Groupe	187	237

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

État consolidé de la situation financière

Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	6	3 574	3 560
Immobilisations corporelles	6	7 560	7 272
Immeubles de placement	6	514	509
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	1 043	1 146
Autres actifs financiers non courants	9	476	403
Actifs d'impôt différé	11	37	-
Actifs non courants		13 204	12 890
Stocks		93	38
Actifs sur contrats		10	9
Clients et comptes rattachés	4	716	628
Autres créances et charges constatées d'avance	4	248	239
Autres actifs financiers courants	9	160	201
Actifs d'impôt exigible	11	67	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 085	2 056
Actifs courants		3 379	3 177
Total des actifs		16 583	16 067

Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Actions propres		(3)	-
Résultats non distribués		4 047	4 096
Autres éléments de capitaux propres		(149)	(86)
Capitaux propres - part du Groupe		4 735	4 850
Intérêts minoritaires		910	951
Total des capitaux propres	7	5 645	5 801
Emprunts et dettes financières à long terme	9	6 649	5 970
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	5	537	484
Autres provisions non courantes	8	86	39
Passifs d'impôt différé	11	427	383
Autres passifs non courants	8	742	780
Passifs non courants		8 441	7 656
Passifs sur contrats		3	6
Fournisseurs et comptes rattachés	4	531	590
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	895	793
Emprunts et dettes financières à court terme	9	1 028	1 159
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	5	9	9
Autres provisions courantes	8	13	16
Passifs d'impôt exigible	11	18	37
Passifs courants		2 497	2 610
Total des capitaux propres et passifs		16 583	16 067

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Résultat opérationnel		450	428
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	13	279	255
Produits financiers nets hors coût de l'endettement		(29)	(35)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		700	648
Variation du besoin en fonds de roulement	13	39	(41)
Impôts sur le résultat payés		(170)	(65)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	12	85	62
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		654	604
Investissements corporels et incorporels	13	(558)	(418)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		(87)	(54)
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	13	(14)	(528)
Variation des autres actifs financiers		(96)	(20)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		15	1
Dividendes reçus	13	106	34
Flux relatifs aux activités non poursuivies	12	-	(1)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(634)	(985)
Subventions reçues au cours de la période		2	3
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(297)	(273)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales		(73)	(52)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	9	815	444
Remboursement des emprunts à long terme	9	(425)	(92)
Augmentation des dettes liées au droit d'usage		42	-
Diminution des dettes liées au droit d'usage		(4)	-
Variation des autres passifs financiers		19	(20)
Intérêts payés		(116)	(117)
Intérêts reçus		29	5
Flux relatifs aux activités non poursuivies	12	2	(38)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(6)	(140)
Incidences des variations de cours des devises		(1)	3
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		13	(518)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		2 055	1 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	13	2 068	1 393
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		2 085	1 398
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(17)	(5)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions		Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
98 960 600	Situation au 01/01/2018	297	543	-	3 834	(97)	4 577	857	5 434
	Effet cumulatif des nouvelles normes*	-	-	-	(10)	-	(10)	(2)	(12)
	Situation au 01/01/2018 retraitée*	297	543	-	3 824	(97)	4 567	855	5 422
	Résultat net	-	-	-	205	-	205	13	218
	Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	32	32	14	46
	Résultat global - 1er semestre 2018	-	-	-	205	32	237	27	264
	Dividendes	-	-	-	(273)	-	(273)	(52)	(325)
	Variation de périmètre	-	-	-	4	-	4	109	113
98 960 600	Situation au 30/06/2018	297	543	-	3 760	(65)	4 535	939	5 474
98 960 600	Situation au 01/01/2019	297	543	-	4 096	(86)	4 850	951	5 801
	Effet cumulatif des nouvelles normes	-	-	-	(2)	-	(2)	(1)	(3)
	Situation au 01/01/2019 retraitée	297	543	-	4 094	(86)	4 848	950	5 798
	Résultat net	-	-	-	250	-	250	8	258
	Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	(63)	(63)	(27)	(90)
	Résultat global - 1er semestre 2019	-	-	-	250	(63)	187	(19)	168
	Mouvements sur actions propres	-	-	(3)	-	-	(3)	-	(3)
	Dividendes	-	-	-	(297)	-	(297)	(73)	(370)
	Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	52	52
98 960 600	Situation au 30/06/2019	297	543	(3)	4 047	(149)	4 735	910	5 645

* La méthode retenue par le Groupe pour l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 était la méthode rétrospective avec effets cumulés au 1er janvier 2018.

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.

NOTE 1 Principes généraux**1.1 Bases de préparation des comptes****Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-après à la note 1.2, principalement la norme IFRS 16 "contrats de location" appliquée depuis le 1^{er} janvier 2019.

Remarques liminaires

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe pour les six mois écoulés au 30 juin 2019 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme le «Groupe»), ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 juillet 2019.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé au 1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France ou sur www.parisaeroport.fr.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Saisonnalité

L'activité des principaux segments en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant du Groupe est soumise à des effets de saisonnalité, en particulier :

- ◆ les Activités aéronautiques qui suivent notamment l'évolution du trafic passager dont le pic d'activité se situe entre les mois de mai et de septembre, et
- ◆ les Commerces & services qui suivent également l'évolution du trafic passager mais aussi l'évolution de la dépense par passager dans les boutiques en aérogare qui est plus importante autour des fêtes de fin d'année.

Les produits et les charges de ces deux segments sont également soumis aux aléas climatiques et en particulier aux périodes hivernales synonymes de forte activité des prestations de dégivrage et de chauffage.

Par conséquent, les résultats du Groupe au 30 juin 2019 ne sont pas indicatifs de ceux qui pourraient être attendus pour l'ensemble de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2019.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont réalisées sur la base de l'expérience passée, et d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations et les hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur:

- Les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 5) ;
- Les tests de perte de valeur des actifs non courants et notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9.2) et les actifs incorporels (cf. note 6) ;
- Les provisions pour risques et litiges (cf. note 8) ;
- L'information donnée en annexe sur la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2).
- L'évaluation de la juste valeur des entités pour lesquelles le Groupe a pris le contrôle sans acquisition d'actions complémentaires (cf. note 2.1).

Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

- ◆ Evaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt de l'ensemble du Groupe le taux d'impôt effectif estimé au 30 juin 2019 (y compris fiscalité différée). Le résultat avant impôt du semestre retenu pour le calcul de la charge d'impôt tient compte des taxes

comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC 21 qui sont encourues de façon inégale sur l'exercice.

- ◆ Evaluation des engagements sociaux

L'évaluation des engagements sociaux à la clôture des comptes consolidés intermédiaires résumés se base sur les taux d'actualisation présentés dans la note 5.

La charge du semestre au titre des engagements sociaux est égale à la moitié de la charge estimée au titre de 2019 sur la base des travaux d'évaluations du 31 décembre 2018. Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

1.2 Référentiel comptable

Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 et non appliqués par anticipation sont les suivants :

- ◆ IFRS 16 – Contrats de location (publié en janvier 2016). Cette norme remplace la norme IAS 17 ainsi que les interprétations correspondantes IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27;
- ◆ IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux (publié en juin 2017). Cette interprétation adoptée par l'Europe le 23 octobre 2018 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 "Impôts sur le résultat" concernant la comptabilisation et

l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

- ◆ Amendements IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises. Ces amendements ont été homologués par le règlement de l'Union Européenne du 8 février 2019;
- ◆ Amendements au titre des améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (publiées en décembre 2017). Ces amendements ont été adoptés par l'UE par le règlement du 14 mars 2019;
- ◆ Amendements IAS 19 intitulés Modification, réduction ou liquidation d'un régime (publié en février 2018). Ces amendements ont été homologués par l'UE le 13 mars 2019;
- ◆ Amendements à IFRS 9 – clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (publié en octobre 2017). Ces amendements ont été homologués par l'UE le 22 mars 2018.

L'analyse des impacts de la norme IFRS 16 sur les comptes consolidés du Groupe au 1^{er} janvier 2019 est présentée en note 1.3. S'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2019 et non anticipés par le Groupe ADP.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants lesquels ne sont pas applicables de manière obligatoire en 2019 :

- ◆ Amendements au cadre conceptuel IFRS (publiés en mars 2018). Ces amendements devraient être d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Europe;
- ◆ Amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprise, définition d'un "business" (publié en octobre 2018). Ces amendements visent à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs. Ils devraient être d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Europe;
- ◆ Amendements à la norme IAS 1 et IAS 8 : définition de la matérialité (publié en octobre 2018). Ces amendements devraient être d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de leur adoption par l'Europe.

1.3 Impacts liés à la première application des normes IFRS 16

Les impacts liés à la première application des normes IFRS 16 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018 publié	IFRS 16	Au 1/01/2019
Actifs non courants	12 890	51	12 941
Actifs courants	3 177	(15)	3 162
Total des actifs	16 067	36	16 103

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018 publié	IFRS 16	Au 1/01/2019
Capitaux propres - part du Groupe	4 850	-	4 850
Intérêts minoritaires	951		951
Total des capitaux propres	5 801	-	5 801
Passifs non courants	7 656	27	7 683
Passifs courants	2 610	9	2 619
Total des capitaux propres et passifs	16 067	36	16 103

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats de location et les impacts de la nouvelle norme IFRS 16 sont relativement limités. Pour cette raison, le Groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective dite "modifiée", c'est-à-dire en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application soit le 1^{er} janvier 2019.

L'impact de l'application de cette norme telle que décrit ci-après porte sur les contrats pour lesquels le Groupe est preneur, les effets de l'application de la norme étant limités pour les contrats de location où le Groupe est Bailleur.

Les contrats retraités sont principalement des contrats de location immobilière et des véhicules.

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture sont :

- ♦ une augmentation des immobilisations corporelles (principalement via la constatation d'un droit d'utilisation) d'un montant de 51 millions d'euros (soit moins de 1% des actifs non courants du Groupe au 30 juin 2019) dont un reclassement des loyers

payés d'avance en droit d'utilisation pour un montant de 15 millions d'euros

- ♦ et, la constatation d'un passif de location d'un montant de 36 millions d'euros (soit moins de 1% des emprunts et dettes financières du Groupe 30 juin 2019).

En ce qui concerne l'impact au compte de résultat au 30 juin 2019, l'application d'IFRS 16 a conduit à :

- ♦ une amélioration de l'EBITDA Groupe de 6 millions d'euros (annulation des loyers inclus dans les "services et charges externes") ;
- ♦ l'enregistrement d'un amortissement des droits d'utilisation de 5 millions d'euros et,
- ♦ des charges financières pour 2 millions d'euros.

L'impact du retraitement à la date d'application de la norme est sans effet sur le tableau de flux de trésorerie, s'agissant d'éléments n'ayant pas d'impact sur la trésorerie.

Le rapprochement des obligations locatives à la date de transition avec les engagements hors bilan au 31 décembre 2018 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	
Engagements donnés au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018	74
Effets liés à des décalages de date de mise à disposition	(35)
Autres effets (dont effet de l'actualisation)	(3)
Obligations locatives au 1er janvier 2019 après la première application d'IFRS 16	36

Les informations requises par la norme IFRS 16 sont mentionnées plus en détail dans la note 6.2.1.

1.4 Changement de présentation de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

Jusqu'au 31 décembre 2018, le Groupe présentait la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence sur deux lignes distinctes "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles" et "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non-opérationnelles".

Pour des raisons de non-matérialité, le Groupe constate depuis le 1^{er} janvier 2019 la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence sur une seule ligne incluse dans le résultat opérationnel.

NOTE 2 Faits marquants

2.1 Prise de contrôle SDA, SDA Croatie et Relay@ADP

Société de Distribution Aéroportuaire (SDA) et Relay@ADP étaient contrôlées conjointement jusqu'en avril 2019. Le Groupe ADP a décidé d'en prendre le contrôle afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur. La prise de

contrôle a été réalisée par le biais d'une modification statutaire visant à octroyer au Groupe ADP la décision finale dans le cas de situation de blocages entre les deux coactionnaires de ces deux entités. Le Groupe ADP n'a ainsi pas modifié son pourcentage de détention dans ces entités (celui-ci étant de 50%), mais il a désormais une option d'achat exerçable en cas de désaccord.

Conformément à la norme IFRS 3 "regroupement d'entreprises", les titres antérieurement détenus sont réévalués à la juste valeur par résultat à la date de prise de contrôle soit le 11 avril 2019. Cette ré-estimation a un impact de 43 millions d'euros sur le résultat du 1^{er} semestre 2019, comme détaillé dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)		SDA	Relay@ADP
Juste valeur des titres à 50%	A	31	22
Valeur des titres mis en équivalence au 1er avril 2019	B	4	6
Plus-value constatée lors de la cession des titres mis en équivalence*	(A-B)	27	16

* présentée en Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

Le Groupe ADP a procédé à la date de prise de contrôle à l'identification et à l'évaluation des actifs et passifs identifiables des sociétés SDA et Relay@ADP afin d'allouer la juste valeur entre ces différents éléments. Les travaux d'estimation sont en cours. Le tableau ci-après présente les premières estimations provisoires.

(en millions d'euros)		Justes valeurs	
		SDA	Relay@ADP
Actifs et passifs acquis - à 100%			
Total actifs non courants		124	56
Total actifs courants		81	16
Total passifs non courants		21	-
Total passifs courants		122	28
Actifs nets à 100%	A	62	44
Juste valeur à la date de prise de contrôle	B	62	44
<i>Dont réévaluation à la juste valeur des titres antérieurement détenus</i>		4	6
Goodwill provisoire	B-A	-	-

Si l'opération était intervenue au 1^{er} janvier 2019, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net du 1^{er} semestre 2019 s'élèveraient respectivement à 2 301 millions d'euros, 441 millions d'euros et 252 millions d'euros (données non auditées), selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition.

2.2 Fin de la concession de l'aéroport international Atatürk

L'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk s'est terminée le 6 avril 2019 à 23h59 suite à l'ouverture en pleine capacité du nouvel aéroport d'Istanbul.

Suite à la décision en 2012 des autorités turques de construire un nouvel aéroport, l'Autorité de l'aviation civile turque (Devlet Hava Medenlari Isletmesi ou DHMI) s'est engagée à indemniser TAV du manque à gagner subi pour la période s'étendant entre le transfert d'activité vers le nouvel aéroport et la fin de la concession initiale (2 janvier 2021).

Les modalités de détermination de l'indemnité font, depuis plusieurs mois, l'objet d'échanges entre le DHMI, TAV Airports et leurs conseils respectifs. Ces travaux sont en cours de finalisation et le DHMI devrait notifier prochainement sa proposition d'indemnisation.

Sur la base de ces travaux, le Groupe estime qu'aucune variation raisonnablement possible des modalités de détermination de l'indemnité actuellement discutée ne conduirait à un impact significatif sur les résultats du groupe.

Conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe ADP reclasse sur une ligne distincte le résultat et les flux de trésorerie liés à l'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk (cf. note 12).

2.3 Loi PACTE prévoyant des dispositions relatives à Aéroports de Paris SA

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ("loi PACTE") a été promulguée le 23 mai 2019 et publiée au journal officiel le jour même. Les dispositions prévues aux articles 130 à 136 de la loi PACTE sont propres à Aéroports de Paris.

Ce texte prévoit, en particulier, l'autorisation du transfert au secteur privé de la majorité du capital d'Aéroports de Paris. A compter de la date de transfert, les conditions d'exercice de l'activité d'Aéroports de Paris en Île-de-France seront modifiées. A cet égard, le droit d'Aéroports de Paris d'exploiter les aéroports parisiens sera limité à une période de 70 ans à compter de la date de transfert, et au terme de laquelle l'Etat acquerra la pleine propriété du foncier et des infrastructures en Île-de-France.

A titre de compensation, la loi prévoit le versement, par l'Etat à Aéroports de Paris, d'une indemnité en deux parties – une première partie devant être versée à la date du transfert au secteur privé de la majorité du capital et une seconde partie versée à la fin de l'exploitation des aéroports parisiens, par Aéroports de Paris.

La loi confirme également dès maintenant le modèle de régulation actuel d'Aéroports de Paris. Ainsi le principe de juste rémunération des capitaux investis appréciée au regard du coût moyen pondéré du capital est confirmé et élevé au rang législatif. Ces dispositions sont entrées en vigueur le lendemain de la publication de la loi soit le 24 mai 2019. Il en va de même de la méthode de calcul du coût moyen modéré du capital dont la loi confirme qu'il est estimé à partir du modèle d'évaluation des actifs financiers, des données financières de marché disponibles et des paramètres pris en compte pour les entreprises exerçant des activités comparables. La règle d'intangibilité du coût moyen pondéré du capital d'Aéroports de Paris lorsqu'un contrat de régulation économique est conclu, la confirmation de l'utilisation des règles comptables françaises pour la régulation ou encore de la réforme des missions de l'autorité de régulation aéroportuaire sont également entrées en vigueur le 24 mai dernier, de même que les dispositions relatives au cadre de l'éventuelle mise en concurrence pour l'attribution des titres de capital, ainsi que le principe et les modalités du versement de la première partie de l'indemnité payée, par l'Etat à Aéroports de Paris, en cas de privatisation.

Pour le reste, les dispositions entreront en vigueur à la date du transfert au secteur privé de la majorité du capital d'Aéroports de Paris, le cas échéant. Il s'agit, notamment, de la limitation à 70 ans du droit d'exploiter d'Aéroports de Paris, du contenu du cahier des charges d'Aéroports de Paris renforçant le contrôle opérationnel de l'Etat, des dispositions qui confirment le périmètre de la caisse aménagée d'Aéroports de Paris, ou encore la fixation des tarifs de redevances aéroportuaires par l'Etat, en l'absence de contrat de régulation économique.

2.4 Le Groupe ADP contribue au projet de liaison CDG Express

La Société Gestionnaire d'infrastructure CDG Express ("GI CDG Express") créée fin 2018 et co-détenue par le Groupe ADP, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations, a signé le 14 février 2019 avec l'Etat français le contrat de concession de travaux relatif au projet de liaison CDG Express.

Au titre de ce contrat, le GI CDG Express s'est engagé à financer, concevoir, construire puis entretenir pendant 50 ans la liaison CDG Express. La conception et la construction sont déléguées, dans le cadre de deux contrats de construction, au Groupe ADP et SNCF Réseau, qui réalisent respectivement 11% et 89% des travaux.

Dans ce cadre, Aéroports de Paris SA et le GI CDG Express ont conclu un contrat de conception construction au titre des études et travaux réalisés sur l'emprise de l'aéroport Paris CDG pour un prix de 204.5 millions d'euros. Ces revenus sont reconnus à l'avancement par les coûts conformément à la norme IFRS 15, Aéroports de Paris SA ayant un droit exécutoire au paiement des études et travaux réalisés à date y compris en cas de résiliation du contrat.

Les revenus relatifs aux études et travaux concourant à la réalisation d'actifs qui appartiennent au Groupe ADP ayant une nature indemnitaire sont comptabilisés en autres produits. Ceux réalisés pour le compte du concessionnaire sont constatés en chiffre d'affaires.

Les revenus comptabilisés sur le 1er semestre 2019 au titre des études et travaux s'élèvent à 28 millions d'euros dont 23 millions d'euros réalisés par Aéroports de Paris SA et 5 millions d'euros représentant la quote-part de revenus de CDG Express études revenant au Groupe ADP.

Le Groupe ne s'attend pas à un impact négatif suite au report programmé de la mise en service de la ligne CDG Express de 18 mois.

2.5 Contrat de Régulation Economique 2021-2025 - Mise à disposition du Dossier Public de Consultation

Le Groupe ADP a rendu public, le 2 avril 2019, le dossier qui contient les propositions détaillées de l'entreprise pour le contrat de régulation économique 2021-2025, en faveur du développement des plates-formes franciliennes.

Pour mémoire, le contrat de régulation économique quinquennal, conclu avec l'Etat, constitue le cadre fondamental de régulation des plates-formes aéroportuaires parisiennes, fixant la nature et le montant des investissements, le niveau de qualité de service attendu et l'augmentation des redevances aéroportuaires pour cinq ans.

Ce dossier traduit l'ambition du Groupe ADP pour les plateformes parisiennes et la conviction que la qualité des investissements qu'il réalise au profit des passagers, des compagnies aériennes et des partenaires fonde la compétitivité de la place aéroportuaire francilienne. Ainsi, la politique d'investissements proposée aujourd'hui marque une nouvelle étape, tant en termes de montants qu'en termes d'horizons de développement. Elle permettra non seulement de faire face aux besoins de la période 2021-2025, mais aussi d'entamer des opérations structurantes contribuant au développement à long terme des trois plates-formes franciliennes.

Pour cela, le Groupe ADP se propose de réaliser un plan d'investissements sur le périmètre d'activités régulés d'un montant de 6 milliards d'euros sur la période 2021-2025 (pour rappel, le contrat de régulation économique pour la période 2016-2020 a retenu un montant d'investissements de 3 milliards d'euros).

NOTE 3 Périmètre de consolidation**3.1 Principes comptables liés au périmètre****Principes de consolidation**

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société Aéroports de Paris SA ainsi que ceux de ses filiales qu'elle contrôle de manière exclusive ou de fait.

Conformément à la norme IFRS 11, les partenariats sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agisse d'opérations conjointes ou d'entreprises communes. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les opérations conjointes en intégrant ses quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges lui revenant. Les participations dans les co-entreprises et celles dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation est comptabilisée :

- initialement au coût d'acquisition (y compris les frais de transaction) ;
- puis est augmentée ou diminuée de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments des capitaux propres de l'entité détenue. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence est comptabilisée au sein du compte de résultat sur une ligne spécifique au sein du résultat opérationnel.

En cas d'indice de perte de valeur d'une participation mise en équivalence, un test de dépréciation est réalisé et une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

Démarche d'analyse du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable

Afin de déterminer s'il exerce un contrôle comptable au sens de la norme IFRS 10 sur une entité, le Groupe examine tous les éléments contractuels, les faits et circonstances, en particulier:

- les droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de la cible, ce qui suppose de déterminer la nature des décisions prises dans les organes de gouvernance de l'entité (assemblée générale, conseil d'administration) et la représentation du Groupe dans ces organes ;
- les droits de veto des minoritaires et les règles en cas de désaccord ;
- l'exposition du Groupe aux rendements variables de la cible ;
- la capacité du Groupe à agir sur ces rendements.

A défaut de pouvoir démontrer le contrôle, le Groupe examine s'il partage le contrôle avec un ou plusieurs partenaires. Le contrôle conjoint est démontré si le Groupe et le(s) partenaire(s), considérés collectivement, ont le contrôle de l'entité au sens de la norme IFRS 11, et si les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime. Si le partenariat est qualifié de joint-venture et confère aux partenaires des droits sur l'actif net, l'entité est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si en revanche, ce partenariat confère des droits sur les actifs de la cible et des obligations sur ses passifs, le Groupe comptabilise ses quotes-parts d'actifs et de passifs lui revenant.

Enfin, à défaut de pouvoir démontrer le contrôle ou le contrôle conjoint, le Groupe ADP détermine s'il exerce une influence notable sur la cible. L'influence notable étant le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles, le Groupe examine notamment les éléments suivants : représentation du Groupe ADP au sein du conseil d'administration, participation au processus d'élaboration des politiques ou existence de transactions significatives entre le Groupe et l'entité détenue.

Conversion des états financiers des filiales, co-entreprises et entreprises associées étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions ;
- les écarts de change en résultant sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation n'est située dans une économie hyper inflationniste.

Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;
- à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;
- les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.

Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que prévue par la norme IFRS 3. Cette méthode consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé :

- à l'actif, en écart d'acquisition si cette différence est positive ;
- au compte de résultat en Autres produits opérationnels si cette différence est négative.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est offert par la norme IFRS 3 transaction par transaction.

En cas d'option de vente (put) détenues par les minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes. La dette liée au put est évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice. Les variations ultérieures d'estimation de cette dette sont comptabilisées :

- en capitaux propres part du Groupe pour le changement estimé du prix d'exercice du put ;
- en charges financières à hauteur de l'effet de désactualisation.

Toute variation de pourcentage d'intérêts ultérieurs ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

3.2.1 Principales modifications en 2019

Les mouvements de périmètre du semestre sont les suivants :

- ◆ En janvier 2019:
 - acquisition de 70% des parts de la société GIS Trade Center par TAV Airports. GIS Trade Center est consolidée par intégration globale depuis cette date;
 - acquisition supplémentaire de 50% des parts de la société BTA Denizyollari par TAV Airports, portant le pourcentage de détention à 100%. Comptabilisée jusqu'à cette date selon la méthode de la mise en équivalence, BTA Denizyollari est depuis janvier 2019 consolidée par intégration globale;
 -
- ◆ En avril 2019, le Groupe ADP a revu ses liens avec les sociétés SDA, MZLZ-TRGOVINA D.o.o (SDA Croatie) et Relay@ADP et considère exercer le contrôle sur ces entités. Comptabilisées jusqu'à cette date selon la méthode de la mise en équivalence, ces sociétés sont depuis avril 2019 consolidées par intégration globale (cf. note 2.1) ;
- ◆ Acquisition de 100% des parts de la société Merchant Aviation LLC ;
- ◆ Acquisition de 17% des parts la société Innov'ATM ;
- ◆ Création de la société BTA France SAS, détenue à 100% par TAV Airports ;
- ◆ Création de la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express, détenue à 33% et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- ◆ Liquidation de la société BTA Danişmanlık.

3.2.2 Rappel des mouvements de périmètre 2018

L'exercice 2018 avait enregistré les mouvements de périmètre suivants :

- ◆ En avril 2018, acquisition complémentaire de 41,5% de la société AIG par ADP International, portant le pourcentage de détention à 51%. Comptabilisée jusqu'à cette date selon la méthode de la mise en équivalence, AIG est depuis avril 2018 consolidée par intégration globale;
- ◆ Acquisition de 49% des parts de la société turque TAV Antalya par TAV Airports;
- ◆ Acquisition supplémentaire de 30% des parts de la société BTA Erus par TAV Airports, portant le pourcentage de détention à 100% suivie de la liquidation de la société en juin 2018 ;
- ◆ Acquisition de 100% des parts de la société Sysdream ;

NOTE 4 Éléments courants de l'activité opérationnelle**4.1 Information sectorielle**

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

Activités aéronautiques - ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris SA en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances "aéronautiques" (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances "accessoires" (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Commerces et services - ce secteur est dédié aux activités commerciales s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aérogare (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités des co-entreprises de distribution commerciale (Société de Distribution Aéroportuaire et RELAY@ADP) en intégration globale depuis le 1^{er} avril 2019, les revenus de publicité (Média Aéroports de Paris) et de restauration (EPIGO), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aérogare et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

Immobilier - ce secteur comprend les activités immobilières du Groupe à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence (cf. liste en note 18) et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

International et développements aéroportuaires - ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il comprend le sous-groupe TAV Airports, ADP International et ses filiales, notamment AIG en intégration globale depuis le 18 avril 2018 et le sous-groupe ADP Ingénierie (y compris Merchant Aviation LLC depuis juillet 2018), ainsi que Schiphol Group.

Autres activités - ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One) et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre également l'activité de CDG Express Etudes, co-entreprise qui a pour objet de réaliser ou de faire réaliser les études nécessaires en vue de la réalisation du projet CDG Express, ainsi que la société de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express créée en octobre 2018. Ce secteur rassemble également les activités dédiées à la sécurité avec le sous-groupe Hub Safe et à l'innovation du Groupe via la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal directeur opérationnel du Groupe sont :

- le Chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA ;
- la Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence;
- le Résultat opérationnel courant.

Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires				EBITDA	
	1er semestre 2019	dont produits inter-secteur	1er semestre 2018*	dont produits inter-secteur	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Activités aéronautiques	944	-	906	1	264	263
Commerces et services	647	74	478	72	255	242
Dont SDA	197	-	-	-	-	-
Dont Relay@ADP	26	-	-	-	4	-
Immobilier	146	23	137	23	84	67
International et développements aéroportuaires	493	8	392	5	138	104
Dont TAV	337	-	313	-	115	102
Dont AIG	116	-	53	-	35	15
Autres activités	78	18	73	18	23	13
Eliminations et résultats internes	(123)	(123)	(119)	(119)	-	-
Total	2 185	-	1 867	-	764	689

* Chifés tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

(en millions d'euros)	Dotations aux amortissements		Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		Résultat opérationnel courant	
	1er semestre 2019	1er semestre 2018*	1er semestre 2019	1er semestre 2018*	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Activités aéronautiques	(153)	(140)	-	-	111	124
Commerces et services	(74)	(62)	40	-	222	180
Dont Plus value de cession des titres SDA & Relay@ADP		-	43	-	-	-
Dont SDA	(7)	-	(1)	(1)	(8)	(1)
Dont Relay@ADP	(3)	-	-	1	1	1
Immobilier	(23)	(25)	1	2	61	44
International et développements aéroportuaires	(102)	(68)	7	38	43	75
Dont TAV	(72)	(53)	5	25	47	74
Dont AIG	(29)	(14)	-	-	5	24
Autres activités	(7)	(6)	-	-	16	5
Elimination et résultats internes	-	-	-	-	-	-
Total	(359)	(301)	48	40	453	428

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit, à 2 185 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019, en hausse de 318 millions d'euros, principalement du fait de :

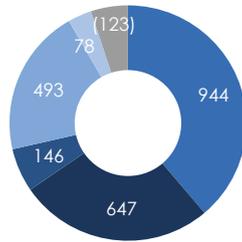
- ◆ la croissance du produit des redevances aéronautiques à Paris Aéroport (+ 6,4 %, à 560 millions d'euros), portée par la dynamique du trafic passagers (+ 4,8 %) ;
- ◆ l'intégration globale de la Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP depuis avril 2019 qui contribuent au chiffre d'affaires à hauteur de 142 millions d'euros (après élimination des redevances perçues par ADP S.A.) ;
- ◆ intégration globale d'AIG depuis avril 2018 pour 63 millions d'euros (53 millions de chiffre d'affaires au Q1 2019, et 10 millions d'euros de hausse de chiffre d'affaires Q2 2019 vs Q2 2018) ;
- ◆ la hausse de 8,2 % du chiffre d'affaires de TAV Airports à 337 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à -123 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019 contre -119 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018.

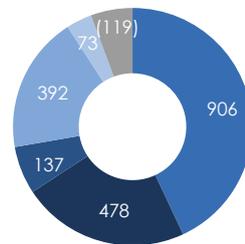
* Trafic du Groupe ADP : - 10,3 % à 117,1 millions de passagers.
Hors Istanbul Atatürk, le trafic du Groupe est en hausse + 3,1 % par rapport au premier semestre 2018.
Trafic de Paris Aéroport (Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly) : + 4,8 % à 52,3 millions de passagers.

Chiffres d'affaires S1 2019

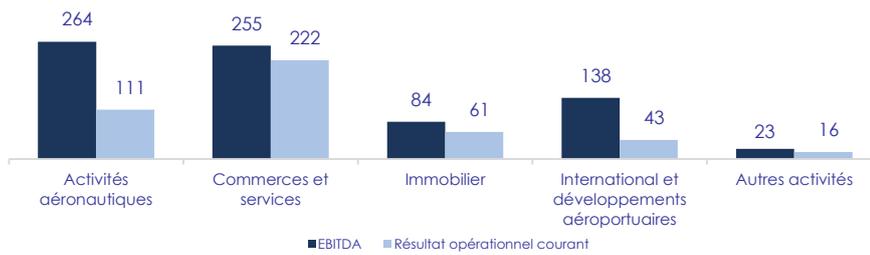
- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Immobilier
- International et développements aéroportuaires
- Autres activités
- Eliminations



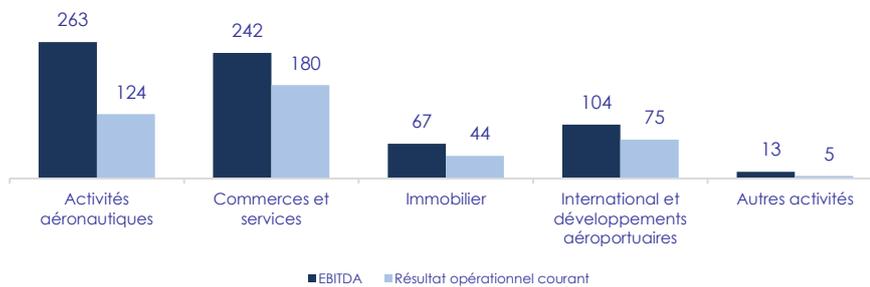
Chiffres d'affaires S1 2018*



EBITDA et Résultat opérationnel courant S1 2019



EBITDA et Résultat opérationnel courant S1 2018*



*Chiffres retraités tels que décrits dans la note 12

4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette norme :

- Remplace les normes IAS 18 "produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction" et les interprétations connexes ;
- Introduit un modèle unique de comptabilisation du chiffre d'affaires pour tous les types de contrats ;
- Repose sur le principe de comptabiliser le chiffre d'affaires résultant de contrats avec les clients au moment où le transfert du contrôle du bien ou du service audit client intervient, et ce pour le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit ;
- Impose que les revenus variables soient inclus dans le prix de transaction uniquement lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas un ajustement significatif à la baisse des revenus comptabilisés ;
- Fournit des précisions sur la comptabilisation des prestations pour un montant de chiffre d'affaires soit brut soit net de charges selon que l'entreprise agit en tant que principal ou en tant qu'agent.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

1. Secteur Activités aéronautiques

- **Redevances aéronautiques et spécialisées** : ces redevances sont encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Etat (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ce contrat pluriannuel fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Dans le cas où le plan d'investissements ne serait pas respecté (voir la note 6.2 « Immobilisations corporelles »), Aéroports de Paris SA serait impacté par un malus tarifaire. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

- **Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC. Le Groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.

2. Secteur Commerces et services

- **Chiffre d'affaires des activités commerciales** : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 "Contrats de location". Cette rubrique comprend également le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare destinée à la Société du Grand Paris. Les études et travaux de construction de la Gare s'échelonnant sur la période 2015-2024, le Groupe ADP reconnaît le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Dans la mesure où le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés.

Le chiffre d'affaires tirés des activités commerciales de ce segment intègre également le chiffre d'affaires de la filiale **Média Aéroports de Paris** qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives.

Depuis la prise de contrôle au 1^{er} Avril 2019 de **SDA** et de **Relay@ADP**, le chiffre d'affaires tirés des activités commerciales inclut également le chiffre d'affaires réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces deux sociétés en zone publiques et en zones réservées ainsi que les revenus liés aux activités de commission affiliation et les revenus perçus des activités de prestation de services relatives à la détaxe. SDA exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux, et intervient dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo-son. L'activité de Relay@ADP est quant à elle dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs.

- **Chiffre d'affaires des parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles**, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

3. Secteur Immobilier

- **Revenus locatifs** : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 "Contrats de location". Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires. Les revenus locatifs relatifs aux baux à construction n'incluent pas l'estimation de la valeur des biens destinés à être transférés au Groupe ADP au terme des contrats de bail.

Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location-financement en tant que bailleur.

4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires de **TAV Airports**, d'**ADP International** et de ses filiales notamment **AIG** depuis le 18 avril 2018 et le sous-groupe **ADP Ingénierie**.

- **Revenus aéronautiques** : ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), des rampes d'accès et des comptoirs d'enregistrement des compagnies aériennes. Ces produits comprennent également d'autres revenus liés à des services tels que l'assistance en escale et les redevances de fuel. Ils sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes, ou dès lors qu'il est probable que les avantages économiques soient perçus par le Groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.

- **Revenus locatifs** : ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location, ou sur la base des factures émises mensuellement conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.

- **Revenus liés aux services de restauration** : présentés en revenus tirés des activités commerciales, ces produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

- **Redevances commerciales** : Le Groupe sous-traite le droit d'exploiter certaines activités de duty free et de services de restauration à des tiers et perçoit alors un certain pourcentage des ventes du concessionnaire en contrepartie du droit d'exploiter ces concessions. Ces produits sont comptabilisés sur la base des rapports de vente émis par les concessionnaires tous les 2 à 3 jours. Concernant la concession de Queen Alia International Airport, ces redevances sont calculées au début de chaque trimestre sur la base des projections de trafic et d'une commission par passager, le Chiffre d'affaires Trimestriel Minimum Garanti (CTMG). Chaque mois le Groupe comptabilise le montant le plus élevé entre le CTMG et 30% des ventes réalisées au cours du mois.

- **Chiffre d'affaires et coûts liés aux contrats de construction** : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus et la contrepartie au bilan en actif incorporel ou financier. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

- **Les produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière** relative à la concession d'Ankara Esenboga Airport : ils sont reconnus en application de l'interprétation IFRIC12 (cf. note 6.1).

- **Les revenus liés aux missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre** : ces prestations sont principalement effectuées par ADP Ingénierie à l'international sur des périodes couvrant plusieurs mois et ou années. Les revenus de ces prestations long terme sont pour la majorité des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts.

- **Les autres revenus du secteur international** comprennent l'assistance en escale, services de bus, de parking, et de taxi aux compagnies aériennes, la vente de systèmes informatiques et logiciels. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés. Les autres revenus comprennent également le chiffre d'affaires réalisé par ADP International, principalement lié à son activité de gestion d'aéroports à l'international et aux jetons de présence liés aux participations dans des sociétés aéroportuaires.

5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires du sous-groupe Hub One. **Hub One** propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises à travers sa filiale Hub One Mobility. Son chiffre d'affaire est présenté en autres revenus.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

	1er semestre 2019					Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développem ents aéroportuaire s	Autres activités	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Redevances aéronautiques	560	-	-	159	-	719
Redevances spécialisées	124	4	-	3	-	131
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	243	-	-	-	-	243
Activités commerciales (i)	-	383	2	108	-	493
Parcs et accès	-	84	-	11	-	95
Prestations industrielles	-	23	-	2	-	25
Revenus locatifs (i)	7	52	113	19	-	191
Revenus tirés des contrats à long terme	-	-	-	18	-	18
Autres revenus	10	27	1	162	60	260
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	7	3	-	10
Total	944	573	123	485	60	2 185

	1er semestre 2018*					Total
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développem ents	Autres activités	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Redevances aéronautiques	526	-	-	94	-	620
Redevances spécialisées	119	4	-	2	-	125
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	244	-	-	-	-	244
Activités commerciales	-	225	1	105	-	331
Parcs et accès	-	86	-	8	-	94
Prestations industrielles	-	21	-	1	-	22
Revenus locatifs	7	54	105	16	-	182
Autres revenus	9	16	1	157	55	238
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	7	4	-	11
Total	905	406	114	387	55	1 867

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

La ventilation du chiffre d'affaires par client s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Chiffre d'affaires	2 185	1 867
Air France	401	380
Turkish Airlines	26	35
Easy Jet	20	37
Autres compagnies aériennes	513	510
Total compagnies aériennes	960	962
Direction Générale de l'Aviation Civile	249	244
Société de Distribution Aéroportuaire	70	133
EPIGO	11	2
ATU	26	20
Autres clients	869	505
Total autres clients	1 225	905

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

4.3 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées.

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	1	1
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	6	-
Autres produits	32	11
Total	39	12

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Les autres produits sont principalement constitués des indemnités comptabilisées pour 28 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue

avec la Société du Grand Paris relative au projet de construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express (8 millions d'euros au 30 juin 2018).

4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Créances clients	733	645
Clients douteux	45	46
Cumul des dépréciations	(62)	(63)
Montant net	716	628

Les dépréciations appliquées conformément à la norme IFRS 9 ont évolué ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Cumul des dépréciations à l'ouverture	(63)	(70)
Augmentations	(6)	(14)
Diminutions	7	38
Variation de périmètre	-	(13)
Autres variations	-	(4)
Cumul des dépréciations à la clôture	(62)	(63)

4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes le Groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Achats de marchandises	(133)	(33)
Electricité	(19)	(15)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(13)	(8)
Gaz et autres combustibles	(9)	(9)
Fournitures d'exploitation	(5)	(5)
Produits hivernaux	(6)	(8)
Achats de matériels, équipements et travaux	(24)	(3)
Autres achats	-	(11)
Total	(209)	(92)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Services et charges externes	(550)	(471)
Impôts et taxes	(202)	(174)
Autres charges d'exploitation	(35)	(34)
Total	(787)	(678)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Détail des services et charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Sous-traitance	(267)	(263)
Sûreté	(118)	(115)
Nettoyage	(41)	(40)
PHMR (personne handicapée à mobilité réduite)	(29)	(28)
Transports	(16)	(16)
Recyclage chariots	(7)	(6)
Gardiennage	(9)	(8)
Autres	(47)	(50)
Entretien, réparations & maintenance	(73)	(75)
Loyers et redevances de concessions (1)	(66)	(22)
Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires	(33)	(28)
Assurances	(10)	(8)
Missions, déplacements & réceptions	(11)	(9)
Publicité, publications, relations publiques	(17)	(12)
Locations et charges locatives	(25)	(24)
Services extérieurs divers	(5)	(8)
Personnel extérieur	(9)	(3)
Autres charges et services externes	(34)	(19)
Total	(550)	(471)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

(1) Les loyers et redevances de concessions sont encourus par TAV Airports au titre de l'exploitation des aéroports Monastir et Enfidha en Tunisie et Skopje et Ohrid en Macédoine (cf. note 6.1).

Détail des impôts et taxes

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Contribution économique territoriale	(31)	(14)
Taxe foncière	(101)	(100)
Autres impôts & taxes	(41)	(33)
Taxes non récupérables sur prestations de sûreté	(29)	(27)
Total	(202)	(174)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Détail des autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Fournisseurs d'exploitation	313	289
Fournisseurs d'immobilisations	218	301
Total	531	590

4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Loyers de concessions payés d'avance < 1 an (i)	-	42
Avances et acomptes versés sur commandes	33	12
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	79	74
Créances au personnel et charges sociales	2	2
Charges constatées d'avance	37	34
Autres créances	97	75
Total	248	239

- (i) Les loyers de concessions payés d'avance concernaient uniquement l'aéroport Atatürk exploité par TAV Istanbul, dont l'activité a été arrêtée le 6 avril 2019 (cf note 2.2).

4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Avances et acomptes reçus sur commandes	20	13
Dettes sociales	245	278
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	176	64
Avoirs à établir	29	28
Autres dettes	116	144
Produits constatés d'avance	177	138
Loyers de concessions exigibles < 1 an	94	90
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires	38	38
Total	895	793

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent :

- ♦ des loyers part fixe, soit 80 millions d'euros au 30 juin 2019 (78 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;
- ♦ des revenus des parcs de stationnement : abonnement et réservation, soit 16 millions d'euros au 30 juin 2019 (14 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;

- ♦ la location à Air France du terminal T2G, soit 3 millions d'euros au 30 juin 2019 (3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum et TAV Ege :

- ♦ TAV Tunisia : le loyer de concession est calculé sur la base des revenus annuels des aéroports d'Enfidha et Monastir auquel est appliqué un taux variant entre 11 et 26 % ;

- ◆ TAV Macedonia : le loyer de concession correspond à 15% des revenus annuels jusqu'à ce que le nombre de passagers utilisant les deux aéroports (Skopje et Ohrid) atteigne 1 million, au-delà d'un million de passagers le pourcentage de loyer varie entre 2% et 4% selon le nombre de passagers.
- ◆ TAV Milas Bodrum et TAV Ege : les loyers de concession sont fixes, tels que définis dans les contrats de concessions pour l'opération des terminaux domestiques et internationaux des aéroports de Milas Bodrum et Izmir Adnan Menderes (cf. note 8.2).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne TAV Airports au titre des intérêts minoritaires de TAV Tunisia (cf. note 9.4.2).

4.9 Entreprises mises en équivalence

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence est classée dans sa totalité sur une ligne identifiée du compte de résultat, intégrée au résultat opérationnel (cf. note 1.4).

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées par secteur ci-dessous :

International et développements aéroportuaires :

TAV Antalya : co-entreprise de TAV Airports dont 50% des parts ont été acquises en mai 2018 et qui opère l'aéroport international d'Antalya.

TGS et ATU, co-entreprises détenues à 50% par TAV Airports, spécialisées respectivement dans l'assistance en escale et le duty free.

Tibah Development et Tibah Operation, détenues respectivement à hauteur de 33% et 51% opérant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite.

BTA Denizyollari, détenue à hauteur de 50% jusqu'au 1^{er} janvier 2019, et consolidée par intégration globale depuis cette date suite à une acquisition complémentaire (cf note 3.2.1).

Royal Schiphol Group N.V (« Schiphol Group »), société qui opère l'aéroport d'Amsterdam, et Aéroports de Paris SA ont conclu fin 2008 un accord-cadre de coopération industrielle à long terme de prise de participations croisées à hauteur de 8% du capital et des droits de vote. Cet accord de coopération industrielle dont la durée initiale est de 12 ans constitue une initiative stratégique qui bénéficie réciproquement aux deux sociétés dans plusieurs domaines clés de leurs activités.

Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel : co-entreprise détenue à hauteur de 45% par ADP International, 40% par Vinci Airports et 15% par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m².

Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry ("Sogecac") : détenue à 28.98%

Airport Terminal Operations LTD ("ATOL") : Société ayant pour objet principal la gestion et l'exploitation de l'aéroport international Sir Seewoosagur en île Maurice. Bien que ne détenant que 10% du capital de cette société, ADP international participe à la gouvernance de la société ainsi qu'aux politiques financières et opérationnelles.

Commerces et services :

Le Groupe ADP exerce un contrôle conjoint sur la société **EPIGO**. Cette société, détenue à 50%, est destinée à aménager, exploiter et développer des points de vente de restauration rapide dans les terminaux.

Les transactions entre Aéroports de Paris SA et EPIGO concernent essentiellement :

- les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ;
- la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

Jusqu'au 11 avril 2019, le secteur Commerces et services comprenait également la mise en équivalence des sociétés **Société de Distribution Aéroportuaire** et **Relay@ADP**, consolidées par intégration globale depuis cette date (cf. note 2.1).

Immobilier

Les sociétés mises en équivalence du segment Immobilier sont principalement :

Cœur d'Orly Commerces et Cœur d'Orly Bureaux : Aéroports de Paris SA est co-investisseur à 50% du projet de bureaux et commerces Cœur d'Orly aux côtés de Foncière des Régions.

Transport Beheer et Transport CV : sociétés détenues à hauteur de 40% en participation avec Schiphol ayant pour objet la détention d'un immeuble de bureaux.

4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
International et développements aéroportuaires (i)	7	38
Commerces et services (ii)	40	-
Immobilier	1	2
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	48	40

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

- Au 30 juin 2018, ce montant intégrait la quote-part de résultat mise en équivalence d'AIG jusqu'au 18 avril 2018 équivalente à une perte inférieure à 1 million d'euros, et la plus-value constatée dans le cadre de la cession des 9,5% des titres d'AIG pour un montant total de 22 millions d'euros.
- Au 30 juin 2019, ce montant intègre la quote-part de résultat mise en équivalence de SDA et Relay@ADP jusqu'au 1^{er} avril 2019 équivalente à une perte équivalente à 1 million d'euros, et la plus-value constatée dans le cadre de la cession des 50% des titres de SDA et Relay@ADP pour un montant total de 43 millions d'euros (cf. note 2.1).

4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Un test de dépréciation des participations mises en équivalence est effectué lorsque le Groupe identifie un ou plusieurs indices de perte de valeur susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces participations. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

Au premier semestre 2019, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation sur les titres mis en équivalence. Pour rappel, en 2018, une provision pour dépréciation sur participation à l'international avait été comptabilisée pour 20 millions d'euros.

4.9.3 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
International et développements aéroportuaires	999	1 091
Commerces et services	-	12
Immobilier	33	32
Autres activités	11	11
Total entreprises mises en équivalence	1 043	1 146

Les écarts d'acquisition comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à :

- ◆ 148 millions d'euros au titre du secteur International et développements aéroportuaires, dont 120 millions d'euros concernant Schiphol, 22 millions d'euros au titre de TAV Antalya et 6 millions d'euros au titre de TGS ;
- ◆ 3 millions d'euros au titre du secteur Autres activités.

4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants nets au 01/01/2019	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre*	Souscription de capital	Variation des réserves de conversion	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués**	Montants nets au 30/06/2019
International et développements aéroportuaires	1 091	7	-	-	(2)	(1)	(96)	999
Commerces et services	12	40	(52)	-	-	-	-	-
Immobilier	32	1	-	-	-	-	-	33
Autres activités	11	-	-	-	-	-	-	11
Total entreprises mises en équivalence	1 146	48	(52)	-	(2)	(1)	(96)	1 043

* Cf. note 2.1

** Y compris remontée des résultats des sociétés immobilières fiscalement transparentes

NOTE 5 Effectifs et avantages au personnel

Le Groupe offre des avantages tels que les indemnités de fin de carrière à ses salariés en activité, et une participation financière à une couverture santé pour certains de ses retraités. Ces principaux régimes sont présentés ci-dessous. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements dépendent de leur qualification telle que définie par la norme IAS 19 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013 « Les avantages au personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies comportent un engagement pour le Groupe sur un montant ou un niveau de prestations définies. Cet engagement est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle.

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant. Elles intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection de salaires. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est fondé sur les obligations émises par les entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celles des engagements du Groupe. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes qui répondent à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Les éléments d'évolution de la provision comprennent notamment :

- coûts des services rendus : ils sont présentés en résultat opérationnel avec les autres charges de personnel ;
- intérêts nets sur le passif net (net des actifs de régime), qui incluent la charge de désactualisation et le produit implicite du rendement des actifs ;
- réévaluations du passif net (de l'actif net) qui intègrent les écarts actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le rendement estimé (inclus dans les intérêts nets) : elles sont constatées immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global, sans reclassement possible ultérieur en résultat.

En cas de modification, de réduction ou de liquidation de régime, l'effet est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que les médailles d'honneur de l'aéronautique et les primes versées concomitamment. Il s'agit des avantages dont le délai de règlement attendu est supérieur à douze mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéficiaires ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement est identique à celle utilisée pour les régimes à prestations définies à l'exception des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat, et non en autres éléments du résultat global (capitaux propres).

Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités versées dans le cadre de plan de départ volontaire et fournies dans le cadre de la cessation d'emploi d'un membre du personnel sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes :

- date à laquelle le Groupe ne peut plus retirer son offre ; ou
- date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts de restructuration liés, le cas échéant, prévoyant le versement de telles indemnités.

S'agissant d'éléments non récurrents, la charge est présentée au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels. Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées dans la note 5.2.1.

5.1 Charges de personnel et effectifs

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Salaires et traitements	(340)	(306)
Charges sociales	(149)	(132)
Coût salarial immobilisé	33	31
Participation et intéressement	(17)	(16)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	3	-
Total	(470)	(423)

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 33 millions d'euros représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

La ligne Salaires et traitements ne tient plus compte du

crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), supprimé depuis le 1er janvier 2019. Il s'élevait à 2 millions d'euros au 1er semestre 2018.

L'effectif moyen salarié de TAV Istanbul, dont l'activité a été arrêtée le 6 avril 2019, s'élevait au premier semestre 2019 à 1 187, contre 3 065 au premier semestre 2018.

5.2 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et à long terme

5.2.1 Description des différents avantages

A. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (« IFC »)

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés faisant valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté Groupe à la date du départ en retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Dans le cas de TAV Airports, le calcul des indemnités forfaitaires pour les salariés rattachés à des entités opérant en Turquie est effectué conformément à la législation du travail en vigueur en Turquie. Ces indemnités sont versées aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté, dont l'emploi a pris fin sans motif, en cas de retraite, de fin de concession de l'entité en question, d'appel au service militaire ou de décès.

La date de fin de concession de TAV Istanbul initialement prévue pour le 2 janvier 2021 a été avancée à 6 avril 2019. Ainsi, plusieurs indemnités légales, considérées en reprise de provision IAS19, ont été versées sur le 1er semestre de l'exercice 2019. Au 30 juin 2019, un certain nombre de salariés de TAV Istanbul sont toujours présents au sein de cette entité. L'engagement IAS 19 relatif à ces salariés au titre des indemnités légales est donc toujours en provision.

Au-delà de ces indemnités légales comptabilisées en IAS19, TAV Istanbul a proposé à ces salariés dans le cadre de cette fin de concession d'autres mesures d'accompagnement : paiement du préavis non effectué et congés payés non pris, indemnité de coopération, puis bonus et autre prime à caractère discrétionnaire.

B. COUVERTURE SANTE

Aéroports de Paris SA participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux

populations fermées d'anciens salariés actuellement retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- ◆ d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA ;
- ◆ d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, celle-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA.

C. REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de deux :

- ◆ Un régime de retraite à prestations définies - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- ◆ Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :
 - de type « additionnel » pour les bénéficiaires du régime PARDA Hors Escalier Pompiers. La rente « additionnelle » correspond à la compensation à hauteur de 50% des points ARRCO et AGIRC non acquis sur la période entre la sortie du PARDA et l'âge des 65 ans.
 - de type « différentiel » pour l'ensemble des bénéficiaires des régimes PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée).

Cette rente, temporaire, est versée simultanément à la rente PARDA pour les pompiers, et entre la sortie du PARDA et l'âge de 65 ans pour les autres préretraités. Cette rente « différentielle » est calculée comme la différence entre la rente PARDA nette perçue par le bénéficiaire à la sortie du PARDA et ses rentes légales (SS, ARRCO et AGIRC) nettes.

La société Aéroports de Paris SA octroie des rentes supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge du paiement de ces rentes. Ainsi, Aéroports de Paris SA remplit ses obligations au regard de l'Ordonnance n° 2015-839 du 9 juillet 2015 portant sur la sécurisation des rentes de régimes tels définis par l'article L137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, la société Aéroports de Paris SA a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32 % pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour le deuxième

régime. Le risque principal sur ces régimes L137-11 existants chez Aéroports de Paris SA serait la mise en œuvre de la transposition de la Directive Européenne 2014/50/UE du 16 avril 2014 sur l'acquisition et la préservation des droits à retraite supplémentaire pour les travailleurs au sein des états membres de l'Union Européenne; attendue par voie d'Ordonnance d'ici fin 2019.

D. AUTRES REGIMES

La société Aéroports de Paris SA octroie d'autres avantages à ses salariés générant un engagement :

- ◆ un régime de préretraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Ce régime consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges sociales patronales et la taxe Fillon de 50 % ;
- ◆ un régime de médailles d'honneur du travail pour ses salariés dépendant de l'ancienneté carrière.

5.2.2 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 30/06/2019	France	Turquie	Jordanie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,80%	16,10%	5,60%
Taux d'inflation	1,75%	12,50%	2,50%
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,75% - 3,55%	13,50%	3,20%
Hausse future des dépenses de santé	2,50%	N/A	N/A
Age moyen de départ en retraite	62 - 65 ans	51 - 52 ans	55 - 60 ans

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles hommes/femmes TGH05 / TGF05 sur la phase de rentes.

5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018
Provisions au 1er janvier	493	468
Augmentations	81	15
Dotations d'exploitation	13	10
Dotations financières	4	5
Reconnaissance de gains actuariels nets	60	-
Augmentation liée aux variations de périmètre	4	-
Diminutions	(28)	(14)
Provisions utilisées	(24)	(9)
Reconnaissance de pertes actuarielles nettes	-	(2)
Réduction de régimes	(3)	-
<i>Autres variations</i>	(1)	(3)
Provisions au 30 juin	546	469
Part non courante	537	460
Part courante	9	9

5.3.1 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le Groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies en 2019 ne présente pas de caractère significatif.

NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement

6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les droits d'opérer les aéroports en concession (cf. note 6.1.1) ;
- les écarts d'acquisition comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises conformément aux principes exposés dans la note 3.1 ;
- les brevets et licences ;
- les relations contractuelles ;
- les logiciels informatiques ;
- les servitudes de passage.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables. En application de la norme IAS 36, Dépréciations d'actifs, ils sont testés annuellement ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. La charge de dépréciation est irréversible.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur. Celles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées initialement au coût conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire ou selon le trafic estimé, en fonction des durées d'utilisation estimées :

Logiciels	4 à 10 ans
Brevets et licences	4 à 10 ans
Droits d'opérer les aéroports en concession*	Durée de la concession et du trafic
Droits d'usage	15 ans

*cf. note 6.1.1

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	Écarts d'acquisition	Droit d'opérer les aéroports en concession*	Logiciels	Autres	Immobilisa- tions en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur brute	206	2 938	351	700	37	4 232
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(165)	(261)	(239)	-	(672)
Valeur nette au 01/01/2019	199	2 773	90	461	37	3 560
Investissements	-	29	2	-	10	41
Amortissements et dépréciations, net de reprise	(2)	(81)	(14)	(43)	-	(140)
Variations de périmètre	3	-	-	123	-	126
Écarts de conversion	-	(13)	-	-	-	(13)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	2	18	-	(20)	-
Valeur nette au 30/06/2019	200	2 710	96	541	27	3 574
Valeur brute	209	2 953	369	825	27	4 383
Cumul des amortissements et dépréciations	(9)	(243)	(273)	(284)	-	(809)

* cf. note 6.1.1

Les écarts d'acquisition résiduels au 30 juin 2019 concernent principalement :

- ◆ TAV Airports Holding pour 125 millions d'euros ;
- ◆ AIG pour 43 millions d'euros ;
- ◆ Hub One Mobility pour 10 millions d'euros ;
- ◆ ADP Immobilier Tertiaire pour 7 millions d'euros ;
- ◆ Sysdream pour 7 millions d'euros ;
- ◆ Merchant Aviation pour 5 millions d'euros ;

Le montant net des transferts en provenance (vers) d'autres rubriques concerne notamment des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations incorporelles.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de l'actif incorporel relatif à l'aéroport d'Istanbul Atatürk et des relations contractuelles reconnues lors de la prise de contrôle de TAV Airports.

L'actif incorporel relatif à l'aéroport d'Istanbul Atatürk a été comptabilisé pour le contrat d'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk sur la base des avantages économiques futurs attendus y compris l'engagement d'indemnisation pris par l'Autorité de l'aviation civile turque (Devlet Hava Medaıları İstemesi ou DHMI) d'indemniser TAV du manque à gagner subi pour la période s'étendant entre le transfert d'activité vers le nouvel aéroport et la fin de la concession initiale (2 janvier 2021), suite à la décision en 2012 des autorités turques de construire un nouvel aéroport. Depuis cette date, les modalités d'évaluation tiennent compte du rythme auquel le groupe s'attend à recevoir les bénéfices économiques du contrat jusqu'à la date d'arrêt de l'activité et de l'indemnité attendue.

L'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk s'est terminée le 6 avril 2019 à 23h59 suite à l'ouverture en pleine capacité du nouvel aéroport d'Istanbul.

Les modalités de détermination de l'indemnité font, depuis plusieurs mois, l'objet d'échanges entre le DHMI, TAV Airports et leurs conseils respectifs. Ces travaux sont en cours de finalisation et le DHMI devrait notifier prochainement sa proposition d'indemnisation.

Sur la base de ces travaux, le groupe estime qu'aucune variation raisonnablement possible des modalités de détermination de l'indemnité actuellement discutée ne conduirait à un impact significatif sur les résultats du groupe.

6.1.1 Droit d'opérer les aéroports en concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concessions de services", le concessionnaire exerce une double activité, au titre desquelles le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 :

- Une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement;
- Une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.
- En contrepartie de ces activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

Soit de la part des usagers - modèle de l'actif incorporel : Le Groupe comptabilise une immobilisation incorporelle résultant d'un contrat de concession de services dans la mesure où il reçoit un droit (une licence) de facturer les usagers du service public. Dans ce modèle, le droit à percevoir une rémunération est comptabilisé au bilan en immobilisation incorporelle et évalué à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé. À la suite de la comptabilisation initiale, l'actif incorporel est évalué au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés.

La durée d'utilité estimée d'une immobilisation incorporelle dans un accord de concession de services est la période à partir de laquelle le Groupe peut facturer aux usagers l'utilisation de l'infrastructure jusqu'à la fin de la période de concession. L'amortissement du droit d'exploiter l'aéroport est calculé selon la méthode de l'unité de production sur la base du nombre de passagers pour tous les aéroports en concession sauf pour les aéroports de Monastir et Enfidha pour lesquels les amortissements sont calculés linéairement sur la durée de la concession, les prévisions de trafic ne pouvant être estimés de manière fiable.

Soit de la part du concédant – modèle de la créance financière : Le Groupe dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'aéroport par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à leur juste valeur. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels.

Le Groupe applique le modèle de la créance financière au contrat de concession signé entre TAV Esenboğa et la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) et dont la date de fin est en mai 2023. La créance financière a été initialement comptabilisée à sa juste valeur. Au 30 juin 2019, la part courante de cette créance financière s'élève à 24 millions d'euros et la part non courante s'élève à 72 millions d'euros (cf. note 9.5.1).

L'évolution des droits d'opérer les aéroports se détaille comme suit :

	Izmir Adnan Menderes International Airport	Tbilisi et Batumi International Airport	Monastir et Enfidha International Airport	Skopje et Ohrid International Airport	Milas-Bodrum Airport	Queen Alia International Airport	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Date de fin de contrat	Décembre 2032	Février 2027 et Août 2027	Mai 2047	Mars 2030	Décembre 2035	Novembre 2032		
Valeur brute	619	373	415	105	444	919	63	2 938
Cumul des amortissements et dépréciations	(37)	(40)	(20)	(10)	(6)	(46)	(6)	(165)
Valeur nette au 01/01/2019	582	333	395	95	438	873	57	2 773
Investissements	-	-	-	-	-	29	-	29
Variation des avances et acomptes	-	-	-	-	-	2	-	2
Amortissements et dépréciations, net de reprise	(11)	(14)	(7)	(3)	(14)	(30)	(2)	(81)
Ecart de conversion	-	(18)	-	-	-	5	-	(13)
Valeur nette au 30/06/2019	571	301	388	92	424	879	55	2 710
Valeur brute	620	353	416	104	444	953	64	2 954
Cumul des amortissements et dépréciations	(49)	(52)	(28)	(12)	(20)	(74)	(9)	(244)

Les principales caractéristiques des contrats de concession d'Izmir Adnan Menderes International Airport, de Tbilisi et Batumi International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport sont les suivantes:

- ◆ La loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;
- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ◆ Aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les contrats de concessions et BOT (BOT : Build, Operate and Transfer = Construire, Exploiter et Transférer) opérés par le

Groupe et relatifs à ces concessions regroupent les activités suivantes :

- ◆ **L'exploitation des terminaux** qui comprend les services aux passagers, la mise à disposition des passerelles, des comptoirs d'enregistrement et la gestion des voies de circulation et des aires de stationnement des aéronefs. Des redevances sont facturées à chaque compagnie aérienne sur la base du nombre de passagers qui utilisent les infrastructures, du nombre d'aéronefs utilisant les passerelles et les pistes et sur le nombre de comptoirs d'enregistrement utilisés par les compagnies aériennes.
- ◆ **L'activité Duty free** – le Groupe a le droit de gérer les opérations de Duty free dans les terminaux que les sociétés du Groupe exploitent. Les ventes de Duty free sont disponibles pour les passagers

à l'arrivée et au départ. Cette activité est soustraite à une joint-venture du Groupe (ATU) ou à des sociétés externes en échange de la facturation d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires des boutiques.

- ◆ **Services de restauration et hôteliers** – le Groupe a le droit d'opérer les services de restauration pour les passagers ou le personnel dans les terminaux que les sociétés du groupe exploitent. Le groupe sous-traite certains de ces services à des sociétés externes en échange de la facturation d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires.
- ◆ **Immobilier en aérogare** – En tant que bailleur, le Groupe loue des espaces dans les terminaux, principalement des bureaux aux compagnies aériennes pour la vente de tickets et aux banques.
- ◆ **Assistance en escale** – le Groupe a le droit d'effectuer toutes les opérations d'assistance en escale pour les vols intérieurs et internationaux conformément à la licence délivrée par l'aviation civile (assistance passagers, opérations en pistes, rampe d'accès, cargo...).

Autres activités opérées par le Groupe dans le cadre de ces concessions : sécurité au sein des terminaux domestiques, parkings et services de bus, développement de logiciels et systèmes informatiques, salons, services de taxi aux compagnies...

Les principales caractéristiques du contrat de concession de l'aéroport Queen Alia International Airport exploité par AIG sont les suivantes:

- ◆ La régulation tarifaire applicable au concessionnaire, prévoyant le niveau des redevances aéroportuaires et autres tarifs, est inscrite dans le contrat de concession (Rehabilitation, Expansion and Operation Agreement). Les tarifs aéronautiques ne peuvent être augmentés que de l'inflation, avec les conditions d'ajustement prévues par le contrat de concession;
- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats;
- ◆ Des subventions ont été accordées par le concédant dans le cadre de mesures d'accélération liées au contrat de construction. Aucune garantie du concédant n'est prévue dans les contrats;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Test de perte de valeur des concessions aéroportuaires :

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au premier semestre 2019 sur les droits d'opérer les aéroports en concession, par conséquent le Groupe n'a pas effectué de test de perte de valeur depuis le 31 décembre 2018.

6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date du regroupement. Les immobilisations corporelles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque l'actif est produit par le Groupe pour lui-même, le coût comprend uniquement la main-d'œuvre directe.

Les dépenses ultérieures viennent augmenter la valeur de l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses génèrent des avantages économiques futurs et que le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles en application de la norme IAS 23.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe détient en tant que preneur des contrats de location relatifs à des biens immobiliers et des véhicules entrant dans le cadre de la norme IFRS 16 "Contrats de location". Les actifs liés au droit d'utilisation sont classés en immobilisations corporelles (cf. note 6.2.1).

Dans le cadre du CRE 2016-2020 signé avec l'Etat, le Groupe poursuit un programme d'investissements sur le périmètre régulé (voir la note 4.2.1 « Chiffre d'affaires – Secteur activités aéronautiques » qui définit le périmètre dit « régulé »), qui doit répondre à la fois à la mise en œuvre effective d'une enveloppe d'investissements de 2 978 millions d'euros sur la période mais aussi à une contrainte de calendrier d'investissements.

Les immobilisations corporelles amortissables, acquises en pleine propriété ou prises en location, sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues :

Aérogares et parcs souterrains	30 à 60 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

Pour rappel, le Groupe avait réalisé en 2016 une revue des durées d'utilité actuellement appliquées aux ouvrages aéroportuaires avec les durées de vie techniquement admissibles des structures et avec les perspectives de développement actées dans le CRE 2016-2020. En conséquence, certaines durées d'amortissement avaient été prolongées de 50 à 60 ans.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité de ces actifs amortissables sont revues et le cas échéant, ajustées à la fin de chaque période comptable, pour que celles-ci reflètent les durées d'utilisation prévues.

Lorsqu'il est hautement probable que la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée par sa vente plutôt que par son utilisation, l'actif ou le groupe d'actifs est reclassé sur une ligne distincte du bilan, Actifs destinés à être cédés. L'actif ou le groupe d'actifs est alors évalué au montant le plus faible de sa juste valeur nette de frais de cession et sa valeur comptable et n'est plus amorti. Lors de la cession éventuelle d'un actif ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation, l'actif est décomptabilisé. Le gain ou la perte résultant de la cession d'un actif est calculé sur la base de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable et est constaté au sein du résultat opérationnel en "Autres produits et charges opérationnels".

En accord avec la norme IFRS 5, en cas d'arrêt d'activité les actifs destinés à être mis au rebut ou abandonnés ne sont pas classés en actifs détenus en vue de la vente. Lorsque les actifs non courants sont abandonnés en cours de l'exercice, les résultats et les flux de trésorerie sont présentés comme ceux d'une activité abandonnée dès lors qu'ils satisfont les critères d'une activité abandonnée (cf. note 12).

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Actifs liés au droit d'utilisation*	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	74	11 329	508	51	644	1 265	13 871
Cumul des amortissements et dépréciations	(17)	(5 815)	(326)	-	(390)	-	(6 548)
Valeur nette au 01/01/2019**	57	5 514	182	51	254	1 265	7 323
Investissements	-	3	17	42	6	444	512
Cessions et mises hors service	-	-	(2)	-	(1)	-	(3)
Amortissements et dépréciations	(1)	(201)	(21)	(5)	(72)	-	(300)
Variations de périmètre	-	-	34	-	11	7	52
Ecart de conversion	-	(1)	-	-	(1)	-	(2)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	550	17	-	14	(603)	(22)
Valeur nette au 30/06/2019	56	5 865	227	88	211	1 113	7 560
Valeur brute	74	11 855	634	93	467	1 113	14 236
Cumul des amortissements et dépréciations	(18)	(5 990)	(407)	(5)	(256)	-	(6 676)

* cf. note 6.2.1

** après première application de la norme IFRS 16 (cf. note 1.3)

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles. Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ le bâtiment de jonction Orly 3 ;
- ◆ l'extension des aires Golf et la mise en conformité du virage LGN-LJS à Orly ;
- ◆ la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux pluviales à CDG ;
- ◆ la réhabilitation de la gare RER CDG1 à Roissy-Paris ;
- ◆ la reprise des façades de satellites du terminal 1 ;
- ◆ le bâtiment destiné au PC Aires et PC Neige, ainsi qu'aux équipes d'exploitation du Process Avion ;
- ◆ le centre de pilotage et de commandement opérationnel (APOC) à Orly ;
- ◆ le réaménagement du réseau routier secondaire en zone Roissy-Paris.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 30 juin 2019 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 8 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,55%.

6.2.1 Contrats de location IFRS 16, le Groupe comme preneur

Le Groupe applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1er janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte la durée résiduel des contrats à la date de première application de la norme. Les options retenues par le Groupe au titre de la transition sont décrites dans la note 1.3.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon la nouvelle norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement des locations immobilières et des véhicules.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le Groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5 000 euros ;
- la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Emprunts et dettes financières à court terme pour la partie inférieure à un an, et Emprunts et dettes financières à long terme pour la partie supérieure à un an (cf. note 9.4.1). Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont présentées dans le résultat financier en note 9.3.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques*	Autres	Total
Valeur nette au 01/01/2019**	7	38	6	-	51
Investissements	35	7	-	-	42
Amortissements et dépréciations	(1)	(3)	(1)	-	(5)
Valeur nette au 30/06/2019	41	42	5	-	88
Valeur brute	41	45	7	-	93
Cumul des amortissements et dépréciations	-	(3)	(2)	-	(5)

* Incluant les véhicules

** après première application de la norme IFRS 16 (cf. note 1.3)

6.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ADP pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par le Groupe ADP pour ses besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement. Ceux-ci sont essentiellement détenus par Aéroports de Paris SA.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

La juste valeur des immeubles de placement, dont le montant est indiqué à la note 6.3.2, est basée sur une valeur appréciée par des cabinets indépendants d'expertise immobilière pour près de 99 % de sa valeur totale (hors réserves foncières).

- La totalité des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris a été expertisée sur les plateformes de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle ; plus de 99% de ceux de Paris-Le Bourget ont également été valorisés par des experts indépendants.
- Les terrains donnés en location ont été valorisés sur la base d'une approche mixte reposant sur des valorisations externes pour près de 100% des terrains. Les autres terrains font l'objet d'une valorisation interne par une méthode de capitalisation à l'infini des loyers, considérant que la durée de la location est indéfinie et que le flux de trésorerie peut être actualisé à perpétuité.
- Les projets de développement (en tant qu'aménageur et/ou investisseur) sont valorisés dès lors qu'une promesse de Bail à Construction est signée sous condition suspensive. Une prime de risque est appliquée afin de prendre en compte une décote essentiellement avant l'obtention du permis de construire et pendant le délai de recours. Dans le cas des bâtiments, le bien est valorisé comme livré et loué, puis tous les coûts restants à supporter (travaux résiduels, commercialisation, franchises) sont soustraits de cette valeur.
- La valorisation des réserves foncières a été réalisée en interne et résulte d'une différenciation des parcelles par destination selon cinq catégories selon leur délai de mutabilité (réserves immédiatement disponibles, sous contraintes aéronautiques, d'évolution de PLU, mutables à court terme après démolition/dépollution et projets en cours de réalisation ou négociation). Elle résulte du produit de leur valeur de marché théorique au mètre carré par la surface en mètres carrés disponible, auquel est appliquée une décote de 15% correspondant au risque réglementaire et environnemental susceptible d'impacter la valeur du patrimoine foncier d'Aéroports de Paris SA. Le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital de la société Aéroports de Paris SA majoré d'une prime de risque afin de prendre en compte le coût de portage des terrains avant leur exploitation.
- Les contrats de location que le Groupe opère en tant que bailleur sont analysés au regard de la norme IFRS 16 "Contrats de location" afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location financement, en analysant séparément les composantes bâti et terrain. Dans le cadre de contrats de location financement, l'actif cédé est alors sorti du bilan ; le résultat de cession de l'actif est constaté en résultat opérationnel courant.

6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	118	627	84	829
Cumul des amortissements et dépréciations	(58)	(262)	-	(320)
Valeur nette au 01/01/2019	60	365	84	509
Investissements et variation des avances et acomptes	-	4	-	4
Amortissements et dépréciations	(1)	(9)	-	(10)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	43	(32)	11
Valeur nette au 30/06/2019	59	403	52	514
Valeur brute	118	681	52	851
Cumul des amortissements et dépréciations	(59)	(278)	-	(337)

6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement qui s'élevait à 2 624 millions d'euros au 31 décembre 2018 n'a pas varié au 30 juin 2019.

En effet, les projets initiés en 2019 ont déjà fait l'objet d'une valorisation en 2018, en tenant compte de leur état d'avancement et des hypothèses prises dans les business

plan. De plus, aucune variation significative des taux de rendement pouvant faire évoluer la valorisation du portefeuille n'a été observée sur le premier semestre 2019.

Enfin, aucun événement majeur n'a eu lieu sur l'ensemble du portefeuille (acquisition, cession, entrée ou sortie d'un locataire majeur).

6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'Etat.

6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. S'agissant des terrains, par nature non amortissables, ils sont testés pour dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont testés au niveau du regroupement d'actifs pertinents déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur peuvent être notamment une performance inférieure aux prévisions, une diminution du trafic, une évolution significative des données de marché ou de l'environnement réglementaire ou une obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur ses immobilisations incorporelles (cf. note 6.1), corporelles (cf. note 6.2) et immeubles de placement (cf. note 6.3).

NOTE 7 Capitaux propres et résultat par action

7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 30/06/2019	297	543	(3)	4 047	(149)	4 735	910	5 645

7.1.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours du premier semestre 2019.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2019, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 123 723 actions et à la vente de 102 384 actions.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était nul au 31 décembre 2018 et de 21 400 au 30 juin 2019 au titre de ce contrat.

7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	Situation au 01/01/2018	Résultat global - 1er semestre 2018	Situation au 30/06/2018	Situation au 01/01/2019	Résultat global - 1er semestre 2019	Situation au 30/06/2019
Ecart de conversion	(10)	17	7	2	(11)	(9)
Ecart actuariels*	(84)	1	(83)	(95)	(42)	(137)
Réserve de juste valeur	(3)	14	11	7	(10)	(3)
Total	(97)	32	(65)	(86)	(63)	(149)

* Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé

7.1.4 Résultats non distribués

Les résultats non distribués s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Réserves de la société mère Aéroports de Paris :		
Réserve légale	30	30
Autres réserves	865	865
Report à nouveau	1 555	1 288
Réserves consolidées	1 347	1 303
Résultat de la période (attribuable aux propriétaires de la société mère)	250	610
Total	4 047	4 096

7.1.5 Dividendes versés

Les dividendes versés se sont élevés à :

- ◆ 366 millions d'euros en 2019, soit 3,70 euros par action, conformément à la 3e résolution de l'AGO du 20 mai 2019 ;
- ◆ 342 millions d'euros en 2018, soit 3,46 euros par action, conformément à la 3e résolution de l'AGO du 4 mai 2018.

7.1.6 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 954 832	98 955 790
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	238	190
Résultat de base par action (en euros)	2,40	1,92
Résultat dilué par action (en euros)	2,40	1,92
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère des activités non poursuivies (en millions d'euros)	12	15
Résultat de base par action (en euros)	0,12	0,15
Résultat dilué par action (en euros)	0,12	0,15
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	250	205
Résultat de base par action (en euros)	2,52	2,07
Résultat dilué par action (en euros)	2,52	2,07

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 5 770 au 30 juin 2019 et 2 142 au 31 décembre 2018.

7.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Intérêts minoritaires		
TAV Airports (Turquie)	778	857
Airport International Groupe (AIG)	77	87
Média Aéroport de Paris	5	7
Société de Distribution Aéroportuaire	28	-
Relay@ADP	22	-
Total	910	951

NOTE 8 Autres provisions et autres passifs non courants

8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays, fiscaux et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges	Autres provisions	1er semestre 2019	Litiges	Autres provisions	1er semestre 2018
Provisions au 1er janvier	14	41	55	14	75	89
Augmentations	-	61	61	2	37	39
Dotations	-	1	1	2	-	2
Dotations aux provisions pour éléments non récurrents	-	1	1	-	-	-
Augmentation liée aux variations de périmètre	-	8	8	-	4	4
Autres augmentations	-	51	51	-	33	33
Diminutions	-	(17)	(17)	-	(10)	(10)
Provisions utilisées	-	(10)	(10)	-	(7)	(7)
Provisions devenues sans objet	-	(7)	(7)	-	(3)	(3)
Provisions à la clôture	14	85	99	16	102	118
Dont						
Part non courante	14	72	86	16	75	91
Part courante	-	13	13	-	27	27

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 16.

8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- Les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- Les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;
- Les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- La dette liée aux options de vente accordée aux intérêts minoritaires.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres part Groupe en autres réserves. Ultérieurement, cette dette est réévaluée à chaque fin de période par contrepartie du résultat.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Loyers de concessions exigibles > 1 an	580	594
Subventions d'investissement	47	48
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	37	53
Produits constatés d'avance	74	83
Autres	4	2
Total	742	780

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent les concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 30 juin 2019, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 311 millions d'euros pour Milas Bodrum et 266 millions d'euros pour Ege (vs 269 millions d'euros pour Milas Bodrum et 259 millions pour Ege au 31 décembre 2018).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne Ville Aéroportuaire Immobilier 1 dont la levée d'option est fin 2023.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent :

- ◆ la location à Air France du terminal T2G, soit 21 millions d'euros au 30 juin 2019 (22 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;
- ◆ le bail à construction SCI Aéroville, soit 29 millions d'euros au 30 juin 2019 (29 millions d'euros au 31 décembre 2018).

NOTE 9 Informations relatives à la gestion des risques financiers

9.1 Gestion du risque financier

9.1.1 Introduction

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts obligataires, de prêts bancaires et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de location. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux actifs et passifs financiers du Groupe sont :

- ◆ le risque de crédit ;
- ◆ le risque de liquidité ;
- ◆ le risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La Direction Générale définit la politique de gestion des risques du Groupe. Cette politique a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le comité d'audit et des risques du Groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la Direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'audit interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité d'audit.

Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de mettre sous surveillance juridique et de vérifier la santé financière de tous ses clients

(nouveaux ou non). À l'exception des contrats signés avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les baux passés entre le Groupe et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, le Groupe estime que le risque de crédit est peu significatif compte tenu des garanties reçues et du dispositif de suivi du poste client.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 18 % des produits du Groupe se rattachent à des prestations avec son principal client Air France.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 4.4.

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe détermine un niveau de dépréciation de ses créances clients en fonction des pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation s'appuie sur :

- ◆ chaque type des créances (créances homogènes, créances de montant significatif) ;
- ◆ la probabilité de défaut du client ;
- ◆ et le taux de perte irrécouvrable en cas de défaut.

Placements et instruments dérivés

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe tels que trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, Aéroports de Paris SA place ses excédents de trésorerie au travers de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré par le Groupe comme marginal. Concernant TAV Airports et AIG, le Groupe estime que le risque de crédit sur les fonds liquides est limité puisque les contreparties sont des banques affichant des notes de crédit élevées. Pour les instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe estime que le risque est limité.

Garanties

Il existe des garanties accordées par le Groupe au titre de la bonne exécution de ses contrats internationaux. En particulier, ADP International et TAV Airports ont accordé des engagements (nantissement d'actions, gage sur créances et nantissement de compte bancaires) dans le cadre d'emprunts bancaires contractés en vue de financer la construction et l'exploitation de certaines concessions (cf. note 15).

9.1.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées à la note 9.5.3.

9.2 Gestion du capital

Le Gearing est passé de 85% fin 2018 à 96% au 30 juin 2019. La hausse du Gearing s'explique par l'augmentation de l'endettement net, principalement dû à l'impact des nouvelles acquisitions réalisées par le Groupe.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires. A ce jour, les membres du personnel détiennent 1,64% des actions ordinaires. Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. A ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent au titre des instruments dérivés de change et de taux portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2019 et 2018 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 1er semestre 2019
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(101)	(101)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	-	(1)	(1)
Résultat des dérivés de taux	28	(6)	22
Coût de l'endettement financier brut	28	(108)	(80)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5	(1)	4
Coût de l'endettement financier net	33	(109)	(76)
Produits de participations non consolidées	12	-	12
Gains et pertes nets de change	45	(45)	-
Dépréciations et provisions	-	(4)	(4)
Autres	(2)	(20)	(22)
Autres produits et charges financiers	55	(69)	(14)
Charges financières nettes	88	(178)	(90)

(en millions d'euros)	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 1er semestre 2018*
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(91)	(91)
Résultat des dérivés de taux	5	(9)	(4)
Coût de l'endettement financier brut	5	(100)	(95)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5	(2)	3
Coût de l'endettement financier net	10	(102)	(92)
Produits de participations non consolidées	3	-	3
Gains et pertes nets de change	21	(35)	(14)
Dépréciations et provisions	-	(11)	(11)
Autres	8	(21)	(13)
Autres produits et charges financiers	32	(67)	(35)
Charges financières nettes	42	(169)	(127)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti	(80)	(96)
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(101)	(91)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(1)	-
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(2)	(5)
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	20	-
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	4	-
Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat	4	3
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	4	3
Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente	9	(7)
Dividendes reçus	9	-
Dotations nettes de reprise	-	(7)
Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti	(19)	(23)
Gains et pertes nets de change	-	(12)
Autres profits nets	(19)	(11)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(4)	(4)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(4)	(4)
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat	(90)	(127)
Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres*	(31)	-
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus directement en capitaux propres	(31)	-

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2018	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires	5 164	5 164	-	4 678	4 379	299
Emprunts bancaires (i)	2 018	1 156	862	2 078	1 350	728
Obligations locatives	73	67	6	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	241	186	55	212	180	32
Intérêts courus non échus	100	-	100	98	-	98
Emprunts et dettes financières hors dérivés	7 596	6 573	1 023	7 066	5 909	1 157
Instrument financiers dérivés passif	81	76	5	63	61	2
Total emprunts et dettes financières	7 677	6 649	1 028	7 129	5 970	1 159

(i) La part courante des emprunts bancaires intègre notamment les emprunts bancaires de TAV Tunisia. N'ayant pas respecté les conventions de financement, les emprunts bancaires de TAV Tunisia sont présentés en dettes exigibles pour un montant de 373 millions d'euros au 30 juin 2019.

La variation des emprunts et dettes financières au 30 juin 2019 s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Augmentation/ souscription*	Remboursement*	Variation de juste valeur	Variations de périmètre	Autres variation s	Au 30/06/2019
Emprunts obligataires	4 678	786	(302)	-	(2)	4	5 164
Emprunts bancaires	2 078	14	(67)	(3)	5	(9)	2 018
Obligations locatives	-	42	(4)	-	-	35	73
Autres emprunts et dettes assimilées	212	15	(56)	-	81	(11)	241
Intérêts courus non échus	98	68	(73)	(3)	-	10	100
Emprunts et dettes financières hors dérivés	7 066	925	(502)	(6)	84	29	7 596
Instrument financiers dérivés passif	63	-	-	17	-	1	81
Total emprunts et dettes financières	7 129	925	(502)	11	84	30	7 677

*Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en "Encaissements provenant des emprunts à long terme" et "Remboursement des emprunts à long terme"

9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, des créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2018	Part non courante	Part courante
Emprunts et dettes financières	7 677	6 649	1 028	7 129	5 970	1 159
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	75	37	38	91	53	38
Endettement financier brut	7 752	6 686	1 066	7 220	6 023	1 197
Instruments financiers dérivés actif	23	15	8	21	17	4
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	136	94	42	117	72	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 085	-	2 085	2 056	-	2 056
Liquidités soumises à restriction (i)	65		65	84		84
Endettement financier net	5 443	6 577	(1 134)	4 942	5 934	(992)
Gearing	96%			85%		

- (i) Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Esenboga, TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Holding – "les emprunteurs") ont ouvert des comptes dits de "projet" ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts..).

9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Devise	Valeur nominale en devise	Échéance	Taux d'intérêt contractuel*	Capital restant dû en devise	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019
Aéroports de Paris							
Emprunt obligataire	EUR	500	2020	3.886%	500	496	518
Emprunt obligataire	EUR	400	2021	4.000%	400	405	436
Emprunt obligataire	EUR	400	2022	3.875%	400	399	445
Emprunt obligataire	EUR	500	2023	1.500%	500	499	537
Emprunt obligataire	EUR	500	2024	3.125%	500	497	584
Emprunt obligataire	EUR	500	2025	1.500%	500	495	549
Emprunt obligataire	EUR	500	2027	1.000%	500	497	540
Emprunt obligataire	EUR	600	2028	2.750%	600	594	743
Emprunt obligataire	EUR	500	2038	2.125%	500	494	639
Emprunt obligataire	EUR	800	2034	1.125%	800	786	875
Emprunt obligataire	EUR	2	2023	2.5%	2	2	2
Emprunt BEI	EUR	220	2019	EUR3M+0.150%	220	220	220
Emprunt BEI	EUR	30	2019	EUR3M+0.150%	30	30	30
Emprunt BEI	EUR	130	2020	EUR3M+0.150%	130	130	130
Emprunt BEI	EUR	250	2038	EUR3M+0.150%	238	238	245
Autres emprunts	EUR	46	2019-2024	0.343% - 4.125%	38	38	39
AIG							
Emprunts bancaires	USD	160	2023	4.060%	87	77	81
Emprunts bancaires	USD	180	2024	4.185%	114	100	110
Emprunts bancaires	USD	50	2025	5.950%	49	43	53
Emprunts bancaires	USD	48	2026	5.810%	39	34	40
Emprunts bancaires	USD	46	2028	6.310%	40	35	43
TAV Airports							
Emprunts bancaires	EUR	38	2019	4.162%	6	6	6
Emprunts bancaires	EUR	45	2020	3.541%	43	43	44
Emprunts bancaires	EUR	71	2021	3.194%	32	32	33
Emprunts bancaires	EUR	222	2022	2.519%	198	191	203
Emprunts bancaires	EUR	106	2023	3.818%	106	102	114
Emprunts bancaires	EUR	2	2024	3.300%	1	1	1
Emprunts bancaires	EUR	62	2025	4.950%	49	48	56
Emprunts bancaires	EUR	516	2028	3.720%	486	475	599
Emprunts bancaires	EUR	154	2031	4.500%	142	139	186
Emprunts bancaires	TRY	24	2019	12.729%	2	-	-
Emprunts bancaires	TRY	4	2020	24.000%	4	1	1
Emprunts bancaires	TRY	3	2021	15.850%	2	-	-
Emprunts bancaires	USD	22	2022	5.605%	21	18	19
Emprunts bancaires	USD	8	2024	3.970%	8	7	7
Emprunts bancaires	USD	11	2026	6.100%	11	10	12
Total		7 639			7 287	7 170	8 128

*Pour les autres emprunts contractés par ADP SA et les emprunts bancaires contractés par AIG et TAV Airports, le taux d'intérêt présenté correspond au taux moyen sur la période, calculé pour les emprunts à taux variable sur la base d'un Euribor à 0%, taux négatif flooré à 0%, ou du taux Libor dollar à 2,31% en date du 30 juin 2019. Ces emprunts sont regroupés par échéance.

La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA.

9.5 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux et de change de sa dette à moyen et long terme, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises (interest rates swaps et cross currency swaps) principalement adossés à des lignes d'emprunts obligataires et de prêts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêts sont évalués au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable afin d'assurer la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers

- Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis au taux forward pour ces mêmes échéances.

La juste valeur d'un instrument financier doit refléter les risques de non-performance : le risque de crédit de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) et le risque de crédit propre du Groupe (*Debit Valuation Adjustment – DVA*). Pour les instruments dérivés, le Groupe a choisi de déterminer la CVA en utilisant un modèle mixte incluant des données de marché – utilisation des spreads CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties – et des données statistiques historiques.

Concernant les dettes fournisseurs, elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

	Au 30/06/2019	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
		Juste valeur			Coût amorti	Instr. dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **	Instr. de cap. propres - JV par résultat		de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres actifs financiers non courants	476	-	15	56	405	-	-
Actifs sur contrats	10	-	-	-	10	-	-
Clients et comptes rattachés	716	-	-	-	716	-	-
Autres créances***	167	-	-	-	167	-	-
Autres actifs financiers courants	160	-	8	-	152	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 085	2 085	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	3 614	2 085	23	56	1 450	-	-
Emprunts et dettes financières à long terme	6 649	-	10	-	6 573	-	66
Passifs sur contrats	3	-	-	-	3	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	531	-	-	-	531	-	-
Autres dettes***	1 170	-	-	-	1 170	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	1 028	-	5	-	1 023	-	-
Total des passifs financiers	9 381	-	15	-	9 300	-	66

* Désignés comme tel à l'origine

** Désignés comme détenus à des fins de transaction

*** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

	Au 31/12/2018	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
		Juste valeur			Coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **	Instr. de cap. propres - JV par résultat		de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres actifs financiers non courants	403	-	17	61	325	-	-
Actifs sur contrats	9	-	-	-	9	-	-
Clients et comptes rattachés	628	-	-	-	628	-	-
Autres créances***	163	-	-	-	163	-	-
Autres actifs financiers courants	201	-	4	-	197	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	2 056	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	3 460	2 056	21	61	1 322	-	-
Emprunts et dettes financières à long terme	5 970	-	10	-	5 910	-	50
Passifs sur contrats	6	-	-	-	6	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	590	-	-	-	590	-	-
Autres dettes***	1 184	-	-	-	1 184	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	1 159	-	2	-	1 157	-	-
Total des passifs financiers	8 909	-	12	-	8 847	-	50

* Désignés comme tel à l'origine

** Désignés comme détenus à des fins de transaction

*** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des dérivés actifs, le risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) a été calculé au 30 juin 2019 et son impact est jugé non significatif.

9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 "Evaluation à la juste valeur" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les valeurs liquidatives sont communiquées par les sociétés de gestion ;
- niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont calculées sur la base des informations fournies par Bloomberg ;
- niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. A ce jour, ce niveau ne trouve pas à s'appliquer au sein du Groupe pour l'évaluation des instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2019 et 2018 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	56	56	-	56	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	417	426	-	426	-
Clients et comptes rattachés	716	716	-	716	-
Instruments dérivés	23	23	-	23	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 085	2 085	2 085	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	5 164	5 868	-	5 868	-
Emprunts bancaires	2 018	2 272	-	2 272	-
Obligations locatives	73	73	-	73	-
Autres emprunts et dettes assimilées	241	241	-	241	-
Intérêts courus non échus	100	100	-	100	-
Instruments dérivés	81	81	-	81	-
Autres passifs non courants	742	765	-	765	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	895	896	-	896	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	61	61	-	61	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	379	390	-	390	-
Clients et comptes rattachés	628	628	-	628	-
Instruments dérivés	21	21	-	21	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 056	2 056	2 056	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	4 678	5 141	-	5 141	-
Emprunts bancaires	2 078	2 330	-	2 330	-
Autres emprunts et dettes assimilées	212	212	-	212	-
Intérêts courus non échus	98	98	-	98	-
Instruments dérivés	63	63	-	63	-
Autres passifs non courants	780	804	-	804	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	793	793	-	793	-

9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

Risques de taux

En complément de sa capacité d'autofinancement, le Groupe a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe provient essentiellement de son endettement financier et, dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

La gestion de ce risque repose sur le recours à une dette à taux variable et à la mise en place d'opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps).

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est que 50 % à 100 % de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

Le Groupe souscrit à swaps de taux d'intérêt dont les principales caractéristiques sont exactement identiques à celles de l'élément couvert. Par conséquent la relation de couverture est réputée être 100% efficace. Si des changements de circonstances affectent les caractéristiques de l'élément couvert de façon à ce qu'elles ne soient plus exactement identiques à celles de l'instrument de couverture, le Groupe utilise alors la méthode du dérivé hypothétique pour évaluer le montant de l'inefficacité.

L'inefficacité de la relation de couverture peut être causée par :

- Un ajustement de valeur des swaps de taux d'intérêt non suivie par l'élément, et
- Des différences dans les caractéristiques des swaps de taux et celles des emprunts couverts.

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019			Au 31/12/2018		
	Avant couverture	Après couverture	%	Avant couverture	Après couverture	%
Taux fixe	6 142	6 786	89%	5 892	6 545	93%
Taux variable	1 454	810	11%	1 174	521	7%
Emprunts et dettes financières hors dérivés	7 596	7 596	100%	7 066	7 066	100%

Au 30 juin 2019, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps) pour une juste valeur de 23 millions d'euros figurant à l'actif dans les autres actifs financiers et 81 millions d'euros figurant au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 30/06/2019	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	98	546	644	(66)
Dérivés non qualifiés de couverture		400	-	400	8
Total	-	498	546	1 044	(58)

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est exclusivement constitué de swaps retournés figeant une marge fixe. Cette partie de portefeuille de dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une baisse instantanée des taux d'intérêt de 1 % au 30 juin 2019 n'entraînerait pas de hausse significative de la juste valeur des dérivés.

La relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture documentés en comptabilité de couverture au regard d'IFRS 9 est analysée comme suit :

Type	Élément couvert			Instrument de couverture				Ratio de couverture
	Date de maturité	Taux	Valeur nominale	Type	Date de maturité	Taux	Valeur nominale	
TAV Airports								
Emprunt bancaire	2028	EUR6M + marge	235	Swap de taux d'intérêt CFH	2026	8,00%	234	100%
Emprunt bancaire	2031	EUR6M + 4,50%	70	Swap de taux d'intérêt CFH	2031	6,00%	63	90%
Emprunt bancaire	2031	EUR6M + 4,50%	70	Swap de taux d'intérêt CFH	2031	6,00%	63	90%
Emprunt bancaire	2025	EUR6M + 5,00%	49	Swap de taux d'intérêt CFH	2025	5,00%	49	100%
Emprunt bancaire	2022	LBUSD6M + marge	7	Swap de taux d'intérêt CFH	2022	5,00%	7	100%
Emprunt bancaire	2022	LBUSD6M + marge	5	Swap de taux d'intérêt CFH	2022	6,00%	5	100%
AIG								
Emprunt bancaire	2023-2025	LBUSD6M + marge	220	Swap de taux d'intérêt CFH	2023-2025	LBUSD6M + marge	217	99%

Aucune inefficacité n'a été générée en 2019 par les swaps de taux d'intérêts.

Risques de change

Depuis la prise de contrôle du groupe TAV Airports (cf. note 1.4), le Groupe est exposé au risque de change. TAV Airports convertit ses états financiers dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle, de ce fait le principal risque de change concerne les variations de valeurs de l'euro par rapport à la livre turque (TRY) et au dollar américain. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, la livre turque, le dollar américain, ainsi que quelques devises du golfe persique liées au dollar américain par une parité fixe, telles que le rial saoudien, le dirham des Émirats arabes unis et le rial omanais.

Afin de réduire son exposition aux variations de change, le Groupe a mis en place une politique de couverture consistant à :

- mettre en place des instruments dérivés ;
- neutraliser au maximum le risque de change en réduisant le solde des recettes et des dépenses dans ces monnaies ;
- procéder, le cas échéant, à des ventes à terme partielles de dollars pour les soldes résiduels.

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	Euro	TRY	USD	AED	JOD	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	476	324	8	142	-	-	2
Actifs sur contrats	10	5	-	-	3	-	2
Clients et comptes rattachés	716	567	23	22	11	42	51
Autres créances*	167	129	12	5	2	2	17
Autres actifs financiers courants	160	112	8	14	1	18	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 085	1 965	7	52	-	30	31
Total des actifs financiers	3 614	3 102	58	235	17	92	110
Emprunts et dettes financières à long terme	6 649	6 125	10	501	-	-	13
Passifs sur contrats	3	3	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	531	399	12	12	2	88	18
Autres dettes*	1 170	1 043	28	4	1	36	58
Emprunts et dettes financières à court terme	1 028	996	3	29	-	-	-
Total des passifs financiers	9 381	8 566	53	546	3	124	89

* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le rial d'Oman (OMR) et le rial saoudien (SAR).

Concernant l'exposition de TAV Airports au risque de change, une appréciation/dépréciation des devises par rapport à l'euro de 10% aurait un impact positif/négatif de 13 millions d'euros sur le résultat avant impôt.

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 30/06/2019		Au 31/12/2018	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dirham des Emirats Arabes Unis (AED)	0,23945	0,24113	0,23819	0,23078
Peso chilien (CLP)	0,00129	0,00131	0,00126	0,00132
Dinar jordanien (JOD)	1,24054	1,24900	1,23213	1,19490
Dollar des États-Unis (USD)	0,87958	0,88564	0,87489	0,84765
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,15230	0,15735	0,16530	0,17973

Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le risque de liquidité du Groupe doit être apprécié au regard :

- de sa trésorerie et de ses éventuelles lignes de crédit confirmées non utilisées ;

La trésorerie du Groupe est suivie quotidiennement. Le budget prévisionnel pluri-annuel de trésorerie est recalculé mensuellement et un reporting prévisionnel est transmis mensuellement à la Direction Générale de ses engagements financiers existants en termes de remboursement (échéanciers des dettes, engagements hors bilan, clauses de remboursement anticipé) ;

Les échéanciers des passifs financiers sont présentés ci-dessous. Les engagements hors bilan sont présentés en note 145.

Le Groupe a souscrit des contrats d'emprunts prévoyant des clauses de remboursement anticipé :

Pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans les contrats. Sont concernés notamment par cette clause : un abaissement de la notation du Groupe à un niveau inférieur ou égal à A par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable), la perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État et en cas de réduction substantielle du coût du projet tel que défini dans le contrat de prêt (remboursement proportionnel uniquement) ;

- et de sa capacité à lever des financements pour financer les projets d'investissements ;

Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris.

Les emprunts obligataires émis depuis 2008 disposent qu'en cas de changement de contrôle de la société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

	Montant au bilan Au 30/06/2019	Total des échéances contractuelles Au 30/06/2019	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Emprunts obligataires	5 164	5 200	500	1 800	2 900
Emprunts bancaires	2 018	2 028	598	752	678
Obligations locatives	73	73	6	67	-
Autres emprunts et dettes assimilées	241	240	52	2	186
Intérêts sur emprunts	100	1 083	177	490	416
Emprunts et dettes financières hors dérivés	7 596	8 624	1 260	3 178	4 046
Fournisseurs et comptes rattachés	531	531	531	-	-
Passifs sur contrats	3	3	3	-	-
Autres dettes*	1 170	1 170	475	376	319
Dettes en coût amorti	9 300	10 328	2 269	3 554	4 365
Décaissements		114	26	74	14
Encaissements		(48)	(11)	(30)	(7)
Swaps de couverture	66	66	15	44	7
Décaissements		17	6	11	-
Encaissements		(25)	(9)	(16)	-
Swaps de trading	(8)	(8)	(3)	(5)	-
Total	9 358	10 386	2 281	3 593	4 372

* Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

Covenants

En complément du point concernant TAV Tunisia présenté en note 9.4.1, les contrats de financement liés aux concessions opérées par TAV Esenboga, TAV Macedonia,

TAV Milas Bodrum et TAV Ege comportent également des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Ces contrats représentent 8,11% du montant total des emprunts du Groupe au 30 juin 2019. A cette date, pour ces contrats, les ratios sont respectés.

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	136	42	4	89
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	13	12	-	1
Prêts, dépôts et cautionnements	15	7	6	2
Créances de location financement bailleur	140	2	25	113
Autres actifs financiers	253	88	161	4
Clients et comptes rattachés	716	716	-	-
Actifs sur contrats	10	10	-	-
Autres créances*	167	168	-	-
Prêts et créances	1 440	1 045	196	209

* Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Instruments de capitaux propres	56	61
Dérivés de trading	23	21
Prêts et créances à moins d'un an	1 045	997
Prêts et créances à plus d'un an	405	325
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 085	2 056
Total	3 614	3 460

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Air France	125	109
Easy Jet	-	10
Federal Express Corporation	8	7
Turkish Airlines	8	30
Autres compagnies aériennes	84	61
Sous-total compagnies aériennes	225	217
Direction Générale de l'Aviation Civile	13	17
Société de Distribution Aéroportuaire	-	34
ATU	1	7
Autres clients et comptes rattachés	477	353
Autres prêts et créances à moins d'un an	329	370
Total prêts et créances à moins d'un an	1 045	997

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	
	Valeur brute	Valeur nette
Créances non échues	818	810
Créances échues :		
depuis 1 à 30 jours	109	107
depuis 31 à 90 jours	34	31
depuis 91 à 180 jours	33	32
depuis 181 à 360 jours	33	31
depuis plus de 360 jours	83	34
Prêts et créances courants (selon échéancier - cf. § risque de liquidité)	1 110	1 045

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 30 juin 2019 :

	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
<i>(en millions d'euros)</i>						
dérivés : swap de taux	23	-	23	-	-	23
dérivés : swap de change	-	-	-	-	-	-
Total des dérivés actif	23	-	23	-	-	23
dérivés : swap de taux	(81)	-	(81)	-	-	(81)
dérivés : swap de change	-	-	-	-	-	-
Total des dérivés passif	(81)	-	(81)	-	-	(81)

9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Part non courante	Part courante
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	56	56	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	417	267	150
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	136	94	42
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	12	-	12
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions*	96	72	24
Autres actifs financiers	173	101	72
Créances de location financement bailleur	140	138	2
Instruments financiers dérivés	23	15	8
Swaps de trading	23	15	8
Total	636	476	160

* cf. note 6.1.1

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Part non courante	Part courante
Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat	61	61	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	379	185	194
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	117	72	45
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	35	-	35
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions*	102	81	21
Autres actifs financiers	125	32	93
Créances de location financement bailleur	143	140	3
Instruments financiers dérivés	21	17	4
Swaps de trading	21	17	4
Total	604	403	201

La créance constatée sur Fedex qui s'élève à 124 millions d'euros est présentée sur la ligne "Créances de location financement bailleur".

NOTE 10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

NOTE 11 Impôts sur les résultats

La notion d'impôt sur le résultat couvre les impôts nationaux ou étrangers dus sur la base des bénéfices imposables et les impôts de distribution dus par les filiales, et les entreprises mises en équivalence sur les dividendes versés. Le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

L'impôt sur le résultat comprend :

- la charge ou le produit d'impôt exigible, et
- la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

Fiscalement, cet impôt est calculé par entité ou groupe fiscal. Le groupe fiscalement intégré comprend la société mère Aéroports de Paris SA et treize filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95 % : ADP Immobilier, ADP Immobilier Industriel, Hub One, Hub One Mobility, Sysdream, ADP Ingénierie, ADP International, Cœur d'Orly Commerces Investissements SAS, Cœur d'Orly Investissements SAS, ADP Invest, ADPM2, ADPM3, ADP Immobilier Tertiaire, et HOTEL RO3 SAS.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle. Celle-ci consiste à déterminer comme base de calcul les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales à l'exception de celles prévues par la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat". Les impôts différés sont évalués en appliquant à cette base de calcul, le taux d'impôt voté ou quasi-voté applicable à la période de renversement de la différence temporelle conformément à la méthode du report variable. Ils ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est hautement probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables ou les crédits d'impôts pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient plus probable qu'improbable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés ainsi déterminés sont enregistrés en contrepartie du résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

11.1 Taux d'impôt

Conformément à l'annonce de la modification de la trajectoire de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés initialement prévue dans la loi de finances 2019, le taux d'impôt courant appliqué au 30 juin 2019 par le Groupe s'élève à 34,43%.

11.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Charge d'impôt exigible	(113)	(107)
Charge d'impôt différé	(15)	(8)
Impôts sur les résultats	(128)	(115)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

11.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Résultat net des activités poursuivies	232	186
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(48)	(41)
Charge d'impôt sur les résultats	128	115
Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence	312	260
Taux théorique d'imposition en vigueur en France**	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(100)	(90)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat étranger et retenue à la source	-	(4)
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(15)	(11)
Variation de taux d'impôt	(1)	-
Effet de l'application du taux de 34,43%	(7)	-
Variations des différences temporelles non reconnues	(1)	-
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables (i)	(7)	(17)
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	1	2
Ajustements au titre des périodes antérieures	2	5
Charge réelle d'impôt sur les résultats	(128)	(115)
Taux effectif d'impôt	40,98%	44,23%

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

- (i) La variation des charges fiscalement non déductibles et produits non imposables est principalement liée à TAV Airports.

11.4 Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Au titre des différences temporelles déductibles		
Engagements sociaux	141	126
Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST)	6	9
Provisions et charges à payer	12	19
Autres	27	38
Au titre des différences temporelles imposables		
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	(321)	(317)
Location-financement	(4)	(5)
Réserves de réévaluation	(8)	(8)
Ecart d'évaluation sur titres	(190)	(187)
Autres	(53)	(58)
Actifs (passifs) d'impôt différés nets	(390)	(383)

11.5 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Montant net
Au 01/01/2019	-	383	(383)
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	1	(14)	15
Montants comptabilisés au titre de la période	32	33	(1)
Ecart de conversion	-	(2)	2
Variations de périmètre	1	31	(30)
Au 30/06/2019	37	427	(390)

Les actifs et passifs d'impôts différés des filiales du sous-groupe TAV Airports étaient jusqu'à présent compensés, le sous-groupe TAV Airports étant jusqu'au 31 décembre 2018 considéré comme une seule entité consolidée. Les 38 millions d'euros d'actif d'impôt différé au 30 juin 2019 concernent principalement les concessions aéroportuaires de TAV Milas Bodrum et TAV Ege.

11.6 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Actifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	36	-
Autres entités consolidées	31	6
Total	67	6
Passifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	2	21
Autres entités consolidées	16	16
Total	18	37

Le Groupe n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel d'impôt au 30 juin 2019.

NOTE 12 Résultat net des activités non-poursuivies

Conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes* dont le Groupe s'est séparée (arrêt d'activité) ou qui sont classées comme détenues en vue de la vente, et:

- qui représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- s'il s'agit d'une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Pour les activités arrêtées (abandonnées), ce principe de reclassement s'applique à la date d'arrêt de l'activité.

*Par composante il convient d'entendre un élément qui comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de l'entité.

L'analyse du résultat net des activités non-poursuivies relative à la fin de la concession de l'aéroport international d'Atatürk (cf. note 2.2) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018
Chiffre d'affaires	124	232
EBITDA	126	126
Résultat opérationnel courant	36	41
Résultat opérationnel	36	41
Résultat financier	-	8
Résultat avant impôt	36	49
Impôts sur les résultats	(10)	(17)
Résultat net des activités poursuivies	26	32
Résultat net	26	32
Résultat net part du Groupe	12	15

Comptes retraités 2018

Les données comparatives du premier semestre 2018 tiennent compte de l'arrêt d'activité de TAV Istanbul. Les tableaux ci-après présentent les impacts de ce changement sur le compte de résultat consolidé, ainsi que le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	1er semestre 2018 publié	1er semestre 2018 retraité
Chiffre d'affaires	2 099	1 867
EBITDA	815	689
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	40	40
Résultat opérationnel courant	469	428
Résultat opérationnel	468	428
Résultat financier	(119)	(127)
Résultat avant impôt	350	301
Impôts sur les résultats	(132)	(115)
Résultat net des activités poursuivies	218	186
Résultat net des activités non poursuivies	-	32
Résultat net	218	218
Résultat net part du Groupe	205	205

Etat du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 publié	1er semestre 2018 retraité
Résultat net	218	218
Eléments recyclables en résultat	44	44
<i>Dont éléments de résultat global relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(3)
Eléments non recyclables en résultat	2	2
<i>Dont gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, liés aux activités non poursuivies</i>	-	2
Résultat global total pour la période	264	264
Part des intérêts minoritaires	27	27
Part du Groupe	237	237

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 publié	1er semestre 2018 retraité
Résultat opérationnel	468	428
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	773	648
Variation du besoin en fonds de roulement	(79)	(41)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	604	604
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	62
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(985)	(985)
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(140)	(140)
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(38)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(518)	(518)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 911	1 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 393	1 393
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 398	1 398
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	(5)	(5)

NOTE 13 Trésorerie et flux de trésorerie

13.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	1 322	1 288
Disponibilités*	763	768
Concours bancaires courants**	(17)	(1)
Trésorerie nette	2 068	2 055

* dont 24 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

** figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV) libellés en euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe incluse dans les disponibilités

correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires. Au 30 juin 2019, le montant de ce poste est inférieur à un million d'euros.

13.2 Flux de trésorerie

13.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	348	294
Résultat des entreprises mises en équivalence	(48)	(40)
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	(6)	-
Autres	(15)	1
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	279	255

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

▪ **Variation du besoin en fonds de roulement**

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Stocks	6	(1)
Clients et autres débiteurs	(57)	(52)
Fournisseurs et autres créditeurs	90	12
Variation du besoin en fonds de roulement	39	(41)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

13.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

▪ **Investissements financiers, cessions et acquisitions de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)**

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(14)	(528)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	-	1

En 2019, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'explique principalement par :

- l'acquisition additionnelle des titres Tibah Development par TAV pour un montant de 4 millions d'euros
- l'acquisition de 70% par TAV Airports de GIS (cf. note 3.2) pour un montant de 2 millions d'euros net de la trésorerie acquise,

- 7 millions d'euros de trésorerie acquise concernant le changement de méthode pour SDA GIS (cf. note 3.2),

En 2018, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'expliquait principalement par l'acquisition additionnelle de 41.5% des titres AIG, l'acquisition par TAV Airports de 49% des titres TAV Antalya, l'acquisition par Hub One de 100% des titres Sysdream, des investissements complémentaires sur Ravinala Airports, Nuevo Pudahel, TGS (participation d'Havas) et SAS Cœur d'Orly Investissement.

▪ **Investissements corporels et incorporels**

Les investissements réalisés par le Groupe ADP sont classés au sein d'une nomenclature, composée des sept programmes d'investissements suivants :

- **Rénovation et qualité** : Investissements courants visant à rénover le patrimoine, en vue de réduire sa vétusté ou d'en apporter une amélioration qualitative, ainsi que les investissements liés aux commerces ;
- **Développement des capacités** : Investissements visant à accroître la capacité des actifs ;
- **Frais d'études et de suivi de travaux (FEST)** : Frais de conception et de suivi de travaux nécessaires à la réalisation d'un actif ;
- **Développement immobilier** : Investissements visant à développer le foncier côté ville, ainsi que les activités de fret et de maintenance aéronautique ;
- **Restructuration** : Investissements visant à reconfigurer la disposition du patrimoine existant ;
- **Sûreté** : Investissements financés par la taxe d'aéroport, soit principalement les investissements relatifs à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire.
- **Autres.**

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Investissements incorporels	6	(41)	(11)
Investissements corporels	6	(517)	(407)
Investissements corporels et incorporels (selon tableau des flux de trésorerie)		(558)	(418)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Le détail de ces investissements par programme s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Rénovation et qualité	(157)	(88)
Développement des capacités	(164)	(111)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(48)	(47)
Développement immobilier	(24)	(79)
Restructuration	(63)	(58)
Sûreté	(45)	(29)
Autres	(57)	(6)
Total	(558)	(418)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

Les projets majeurs réalisés par Aéroports de Paris SA sur la période concernent :

- ◆ sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, les investissements ont principalement porté sur :
 - la poursuite de la rénovation du terminal 2B et de sa jonction avec le terminal 2D ;
 - la poursuite de la construction de la jonction de satellites internationaux du terminal 1 ;
 - la poursuite de la construction d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages sous les halls L et M du terminal 2E ;
 - l'achat d'équipements d'inspection des bagages de soute au standard 3 lié à la réglementation européenne ;
 - les travaux préparatoires à la construction du CDG Express ;
 - la refonte de l'ambiance du hall L du terminal 2E ;
 - l'extension des aires INDIA à CDG ;
 - l'orientation ;
 - le salon Air France au terminal 2F ;
 - la refonte des postes d'inspection filtrage au terminal 2E ;
 - l'achèvement de la construction d'un trieur bagages départ sous le Hall L de CDG 2 (TDS3) ;
- la refonte des commerces du hall L du terminal 2^E ;
- ◆ sur l'aéroport de Paris-Orly, les investissements ont porté principalement sur :
 - la fin des travaux de construction du bâtiment de jonction - Orly 3 ;
 - les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 3 ;
 - la mise en conformité réglementaire du tri bagages Est d'Orly 4 ;
 - les travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris ;
 - la refonte des postes avions du hall A et le dévoiement de la voie de circulation avions W2 ;
 - la création d'une nouvelle zone commerciale en zone départ international à Orly 4 ;
 - la reprise d'étanchéité et le renforcement du pont n°2 sous la piste 3 ;
 - la restructuration de l'ex-hall B d'Orly 4 ;
 - la mise au standard des sanitaires ;
 - la création d'une liaison piétonne entre Orly 3 et Orly 4 ;
- ◆ sur l'aéroport de Paris-Le Bourget, les investissements ont porté principalement sur la construction d'un centre de formation d'apprentis AFMAE ;
- ◆ sur l'aéroport Queen Alia, les investissements ont porté principalement sur extension du trieur bagage.

▪ **Dividendes reçus**

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
TAV Antalya	76	-
Schiphol Group	9	12
ATU	9	12
TGS	-	7
Autres	12	3
Total	106	34

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12

NOTE 14 Informations relatives aux parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- l'Etat, les établissements publics et les sociétés participations de l'Etat ;
- et, ses principaux dirigeants et actionnaires.

Au cours du 1^{er} semestre 2019, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2018.

NOTE 15 Engagements hors bilan

15.1 Paiements minimaux futurs

Les paiements minimaux futurs à recevoir du Groupe Aéroports de Paris en tant que bailleur sur les contrats de location existants au 30 juin 2019 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Total Au 30/06/2019	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux futurs à recevoir	3 314	281	921	2 111

15.2 Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Avals, cautions	510	487
Garanties à première demande	36	90
Engagements irrévocables d'acquisitions d'immobilisations	834	914
Autres	109	71
Engagements donnés	1 489	1 562
Avals, cautions	107	104
Garanties à première demande	149	158
Autres	3	3
Engagements reçus	259	265

AÉROPORTS DE PARIS S.A

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA principalement pour le compte d'ADP Ingénierie au bénéfice de divers clients de ses filiales.

Par rapport à fin 2018 (914 millions d'euros), les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations sont en baisse de 80 millions d'euros.

La baisse des engagements d'acquisitions d'immobilisations s'explique principalement par une réalisation d'une partie des précédents engagements à fin 2018, sur les projets suivants :

- les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 3 de Paris-Orly ;
- la finalisation du bâtiment de jonction Orly 3 ;
- l'avancement des travaux sur la création de la gare du Grand Paris à Orly.

Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aérodromes d'aviation générale.

ADP INGENIERIE ET ADP INTERNATIONAL

Les garanties à première demande ont été données par les filiales ADP Ingénierie et ADP International au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

TAV AIRPORTS

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élèvent au 30 juin 2019 à 485 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque "DHMI" ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie Saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

Principales garanties accordées au DHMI :

- TAV Istanbul est lié par les termes de l'accord de location conclu avec le DHMI et est ainsi tenu de verser 6% du montant total du loyer, soit 153 millions de dollars sous la forme d'une lettre de garantie.

- TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI ;

Principales garanties accordées à GACA (General Authority of Civil Aviation) en Arabie Saoudite :

Le Groupe est tenu au 30 juin 2019 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 13 millions de dollars (équivalent à 11 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie Saoudite ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 162 millions de dollars (équivalent à 142 millions d'euros) à la Banque Commerciale Nationale, incluse dans les lettres de garantie données aux tiers.

Principales garanties accordées à OACA (Office de l'aviation Civile et des Aéroports) en Tunisie:

Le Groupe est tenu au 30 juin 2019 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 12 millions d'euros à au ministère de la Propriété de l'Etat et des Affaires foncières ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions d'euros conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec OACA en Tunisie .

NOTE 16 Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- Soit **des obligations potentielles** résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- Soit **des obligations actuelles** résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations ; ou
 - le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le Groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du Groupe, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les principaux litiges et arbitrages présentés ci-après constituent selon les cas des passifs éventuels ou des actifs éventuels.

♦ Litige JSC investissements

- JSC investissements et SODEC ont assigné, en 2013, Aéroports de Paris en inexécution d'un contrat de développeur du centre commercial Aéroville datant de 2003 et en résolution pour inexécution d'un avenant de 2004 prévoyant la réalisation d'une procédure de consultation (gagnée par Unibaill). Les demandeurs ont évalué leurs préjudices à un montant total de 412 M€
- Le Tribunal Administratif (seul compétent pour connaître du litige selon la décision du Tribunal des Conflits en 2016) a rejeté les demandes de JSC en 2017. Ce dernier a fait appel de la décision le 30 mars 2017.
- Par arrêt du 24 avril 2019, la Cour Administrative d'Appel a rejeté la requête de JSC Investissements et SODEC et les a en outre condamnées à verser 1500 € chacune à ADP.
- JSC Investissements et SODEC peuvent encore se pourvoir devant le Conseil d'Etat contre cette décision.
- Le Groupe estime que ces réclamations sont infondées. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce jour.

♦ Litige TAV/HERVE sur le décompte général définitif des travaux relatifs à la construction du siège social

- La construction du nouveau siège social du Groupe ADP a été conclu pour un montant total de 96 m€ (montant initial, avenant n°1 et travaux supplémentaires acceptés). Dans le cadre de la fin de ce marché, le groupement TAV/HERVE a remis en juillet 2018 son projet de décompte général définitif (DGD), faisant état d'un solde de marché de +91m€ (soit un montant total de 187m€)
- En réponse, le Groupe ADP a déposé en septembre 2018 un DGD rectificatif, avec un solde de marché de -18m€ (soit un montant total de 78m€), lequel a été rejeté par le groupement le 6 novembre 2018 (le Groupe ADP n'exprimera pas de nouvelle position avant le 6 février 2019, date à laquelle son absence de réponse vaut rejet de la demande).
- Dans la demande de TAV/Hervé, le Groupe ADP estime que les éléments réclamatoires du Groupement sont infondés
- A compter du 7 février 2019, le groupement TAV/HERVE disposera d'un délai de 6 mois pour intenter un recours en contentieux devant une juridiction.
- TAV et Hervé ont déposé, le 25 mars 2019, respectivement chacune une assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Le Groupe ADP conteste tant le bienfondé de cette assignation, que les demandes qui y sont formulées. Parallèlement, une procédure de médiation devant le Médiateur des Entreprises a débuté le 27 mars 2019. Cette procédure se terminera bientôt.
- Les enjeux comptables et financiers sont en cours de traitement

NOTE 17 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture connus à cette date.

NOTE 18 Périmètre de consolidation et sociétés non consolidées

Les principales évolutions de périmètre et changements de dénomination sociale de sociétés du Groupe pour l'année 2019 sont présentés en note 3.2.1).

Au 30 juin 2019, la liste des sociétés du périmètre de consolidation s'établit comme suit :

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Aéroports de Paris SA (Multi-activités)	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	MÈRE	MÈRE
FILIALES (intégrées globalement)				
Activités aéronautiques :				
Fondation d'entreprise Aéroports de Paris	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Commerces et services :				
Société de Distribution Aéroportuaire	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	50%	50%
Média Aéroports de Paris	17 rue Soyer 92200 Neuilly sur Seine	France	50%	50%
RELAY@ADP	55 rue Deguingand 92300 Levallois Perret	France	50%	50%
Immobilier :				
Cœur d'Orly Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
Cœur d'Orly Commerces Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
ADP Immobilier Tertiaire	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ADP Immobilier	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Ville Aéroportuaire Immobilier 1*	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ADP Immobilier Industriel	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
SCI ROMEO	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Hôtels Aéroportuares**	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Aéroports de Paris Investissement Nederland Bv	Locatellikade 1 1076AZ AMSTERDAM	Pays-Bas	100%	100%
International et développements aéroportuares :				
TAV Germany Operation Services GmbH ("TAV İşletme Germany")	Neue Mainzer StraBe 22, 60311 Frankfurt Am Main	Allemagne	46%	100%

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats semestriels 2019
Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
GIS Premium Deutschland GmbH ("GIS Germany")	c/o Klier & Ott GmbH Steuerberatungsgesellschaft Rechtsanwalts-gesellschaft Reinhardtstraße 52 10117 Berlin	Allemagne	32%	100%
TAV Information and Technologies Saudi Ltd. Company ("TAV IT Saudi")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 4878, Al-Madinah Al Munawarah 42342 KSA	Arabie Saoudite	46%	100%
GIS Premium Argentina SRL ("GIS Argentina")	Avenida Leandro N. Alem 734, piso 50, oficina "16", Ciudad Autónoma de Buenos Aires.	Argentine	32%	100%
Tank Öwa Alpha GmbH	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
Tank Öwc Beta GmbH	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
GIS Premium Brasil Servicos Aeroportuarios LTDA ("GIS Brazil")	Carrera 9, 74-08 Of 504, Bogotá 110.221 Bogotá -Colombia	Brésil	32%	100%
ADPi (Beijing) Architects and Engineers Design Co	ADPI Architects and Engineers Design Co, LTD Unit 1407A - No A302 Hua Teng Tower Jinsong 3rd zone Chaoyang District Beijing	Chine	100%	100%
GIS Premium Colombia S.A.A. ("GIS Colombia")	Av Paulista,2444 ,Andar 18,CONJ 182,SL 7 Bela Vista Sao Paulo SP	Colombie	32%	100%
AMS - Airport Management Services (OSC)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	78%	78%
MZLZ-TRGOVINA D.o.o ("SDA Zagreb")	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	50%	50%
MZLZ-Ugostiteljstvo D.o.o ("BTA MZLZ")	Velika Gorica, Rudolfa Fizira 1 Zagreb Hrvatska	Croatie	46%	100%
Havaş Adriatic	Roberta Frangesa Mihanovica 9, Zagreb, Croatie	Croatie	46%	100%
Gestio I Servies Trade Center S.A. ("GIS Spain")	Avda. Diagonal 611 9º pl. 08028- Barcelona	Espagne	32%	100%
TAV USA Operation Services Co. ("TAV İşletme America")	22648 Glenn Drive, Sterling VA 20164, Unit 101	États-Unis	46%	100%
ADP International Americas LLC	80 SW 8th St Suite 2900 Miami, Florida 33130, USA	États-Unis	100%	100%
Merchant Aviation	382 Springfield Avenue SUMMIT, NJ-07901	États-Unis	100%	100%
TAV Washington Operation Services Ltd. ("TAV İşletme Washington")	22648 Glenn Drive, Sterling VA 20164, Unit 101	États-Unis	46%	100%
ADP Ingénierie	Aéroport d'Orly Parc central Zone sud - Bâtiment 641 91200 ATHIS-MONS	France	100%	100%
ADP International	1 rue de France – 93290 Tremblay-en- France	France	100%	100%
BTA Frances SAS. ("BTA France")	Orly Sud Terminal S1 Etage 3 Bureau 3103- 3104 94390 Orly Aérogare	France	46%	100%

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats semestriels 2019
Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
GIS Premium France SAS ("GIS France")	1 Bis Rue Veron 94140 Alfortville	France	32%	100%
TAV Batumi Operations LLC ("TAV Batumi")	Tbilisi International Airport, Tbilisi, Georgia, 0158	Géorgie	35%	76%
Batumi Airport LLC	Airport Highway #220, Batumi /Georgia, 6010	Géorgie	35%	76%
TAV Urban Georgia LLC ("TAV Tbilisi")	Tbilisi International Airport, Tbilisi, Georgia, 0158	Géorgie	37%	80%
BTA Georgia LLC ("BTA Georgia")	Tbilisi International Airport Tbilisi, Georgia	Géorgie	46%	100%
TAV Georgia Operation Services LLC ("TAV İşletme Georgia")	International Airport, Tbilisi, Georgia, Post Code:0158	Géorgie	46%	100%
ADPM Mauritius	C/o Legis Corporate Secretarial Services Ltd 3 rd Floor, Jamalacs Building, Vieux Conseil Street, PORT-LOUIS	Ile Maurice	100%	100%
GIS Premium Italy SRL ("GIS Italy")	Piazza Filippo Meda 3 CAP 20121 Milano (MI)	Italie	32%	100%
Jordan Airport Management	Ali Sharif Zu'bi Law Office PO Box 35267 AMMAN 11180	Jordanie	100%	100%
Airport International Group P.S.C ("AIG")	P.O. Box 39052 Amman 11104 Jordan	Jordanie	51%	100%
Airport International Group For Training And Development	P.O. Box 39052 Amman 11104 Jordan	Jordanie	51%	100%
TAV Africa Operation Services Ltd. ("TAV İşletme Kenya")	P.O.BOX 42279-00100 Panari Hotel Centre, First Floor Office No:12, LR.12918 Mombasa Road, Nairobi PIN:P051576403E	Kenya	46%	100%
SIA TAV Latvia ("TAV Latvia")	RIGA Airport 10/1, Marupe district, LV 1053, Latvia	Lettonie	46%	100%
Havas Latvia SIA ("HAVAŞ Europe")	Lidosta, Rīga, 10/1, Mārupes novads, LV- 1053	Lettonie	46%	100%
SIA Cakes and Bakes Latvia ("BTA Latvia")	Lidosta "Rīga" 10/1, Marupes Novads, LV- 1053 Latvia	Lettonie	46%	100%
TAV Latvia Operation Services SIA ("TAV İşletme Latvia")	Starptautiskā lidosta Rīga 10/1, Mārupes novads, Rīga, LV-1053, Latvia	Lettonie	46%	100%
ADPi Middle East	Immeuble Baz - Rue Sursock BEYROUTH	Liban	100%	100%
ADPi Libya	El Nasser Street TRIPOLI	Libye	65%	65%
TAV Macedonia Doel Petrovec ("TAV Macedonia")	Orce Nikolov 98, 1000 Skopje, Republic of Macedonia	Macédoine	46%	100%
BTA Macedonia Doel Petrovec ("BTA Macedonia")	Skopje Alexander The Great Airport 1043 Petrovec, Skopje, Macedonia	Macédoine	46%	100%
TAV Macedonia Operation Services Doel ("TAV İşletme Macedonia")	Skopje Alexander The Great Airport 1043 Petrovec, Skopje, Macedonia	Macédoine	46%	100%

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
GIS Premium Mexico SadCV ("GIS Mexico")	Av.Paseo de la Reforma n° 393 Despacho 801 Colonia Cuauhtémoc, alcaldía Cuauhtémoc 06500 Ciudad de México	Mexique	32%	100%
Aviator Netherlands B.V. ("Aviator Netherlands")	Strawinskylaan 3127 1077 ZX Amsterdam, Netherlands	Pays-Bas	46%	100%
TAV Technologies B.V. ("TAV IT Netherlands")	Gustav Mahlerlaan 1212, 1081 LA, Amsterdam, Netherlands	Pays-Bas	46%	100%
TAV Tunisie SA ("TAV Tunisia")	Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles "Horizon", Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunisia	Tunisie	38%	100%
BTA Tunisie SARL ("BTA Tunisia")	Enfidha International Airport A 1 Motorway, 91st Km.Enfidha 4030 Tunisia	Tunisie	46%	100%
TAV Tunisie Operation Services SARL ("TAV İşletme Tunisia")	Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles "Horizon", Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunisia	Tunisie	46%	100%
TAV Tunisie Operation Services Plus SARL ("TAV İşletme Tunisia Plus")	Aéroport Enfidha-Hammamet. 4080 Sousse-Tunisie	Tunisie	46%	100%
TAV Havalimanları Holding A.Ş. ("TAV Airports Holding")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV İstanbul Terminal İşletmeciliği A.Ş. ("TAV İstanbul")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Milas Bodrum Terminal İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Milas Bodrum")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Ege Terminal Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. ("TAV Ege")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Esenboğa Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. ("TAV Esenboğa")	Esenboğa Havalimanı İç-Dış Hatlar Terminali 06750 Esenboğa Ankara, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Gazipaşa Alanya Havalimanı İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Gazipaşa")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Özel Güvenlik Hizmetleri A.Ş. ("TAV Güvenlik")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:7 (7.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Havalimanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. ("BTA")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:2 (2.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Unlu Mamülleri Pasta Üretim Turizm Gıda Yiyecek İçecek Hizmetleri San. ve Tic. A.Ş. ("Cakes & Bakes")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
BTA Tedarik Dağıtım ve Ticaret A.Ş. ("BTA Tedarik")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Denizyolları ve Limanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri Tic. A.Ş. ("BTA Denizyolları")	Kennedy Cad.Hızlı Feribot iskelesi YeniKapı-Fatih/İstanbul	Turquie	46%	100%
BTA Uluslararası Yiyecek İçecek Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A.Ş. ("BTA Uluslararası Yiyecek")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:2 (2.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
Havaş Havaalanları Yer Hizmetleri A.Ş. ("HAVAŞ")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:4 (4.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
Havaalanları Yolcu Taşımacılığı A.Ş. ("HYT İzmir")	Atıfbey Mah. Prof.Dr.Türkan Saylan Cad. 11/2 Sk. No:23/B Gaziemir/İZMİR	Turquie	46%	100%
TAV İşletme Hizmetleri A.Ş. ("TAV İşletme")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:4 (4.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Havacılık A.Ş. ("TAV Havacılık")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul, Turkey	Turquie	46%	100%
TAV Bilişim Hizmetleri A.Ş. ("TAV Bilişim")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:3 (3.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Akademi Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. ("TAV Akademi")	Ayazağa Mahallesi Cendere Caddesi No. 109 L 2C Blok İç Kapı No:6 (6.kat) Sarıyer/İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Aviation Minds Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. ("TAV Aviation Minds")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul, Turkey	Turquie	24%	100%
Autres activités :				
Hub One	Continental Square, 2 place de Londres 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%
Hub One Mobility	5 route du Paisy 69570 Dardilly	France	100%	100%
ADP Invest	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Hologarde***	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Sysdream	14 PLACE MARIE JEANNE BASSOT 92593 LEVALLOIS PERRET CEDEX	France	100%	100%

ACTIVITES CONJOINTES (intégrée à hauteur des quotes-parts d'éléments du bilan et du résultat revenant au Groupe)

Autres activités :

CDG Express Etudes	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	33%	33%
--------------------	--	--------	-----	-----

* Le Groupe détient 60% d'intérêt de Ville Aéroportuaire Immobilier 1 et dispose d'un contrat d'option d'achat et de vente croisée sur les 40% restant. L'analyse de ce contrat conduit à retenir 100% d'intérêt.

** Précédemment nommée SAS HOTEL RO3 jusqu'a juin 2018

*** Précédemment nommée ADP Invest 1 jusqu'a Mai 2019

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence)				
Commerces et services :				
ADPLS Présidence	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	50%	50%
EPIGO	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%
EPIGO Présidence	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%
Immobilier :				
SCI Cœur d'Orly Bureaux	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%
SNC Cœur d'Orly Commerces	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%
SCI Heka Le Bourget	151 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	France	40%	40%
SAS Chenue Le Bourget	151 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	France	40%	40%
Transport Beheer	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%
Transport CV	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%
SCI Roissy Sogaris	Avenue de Versailles RN 186 94150 RUNGIS	France	40%	40%
International et développements aéroportuaires :				
Madinah Airport Hotel Company ("Madinah Hotel")	Prince Mohammed Bin Abdul Aziz International Airport, Post Office Box: 52681 Al Madinah Al Munawarah, 11573, Kingdom of Saudi Arabia.	Arabie Saoudite	15%	33%
Tibah Airports Operation Limited ("Tibah Operation")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475	Arabie Saoudite	24%	51%
Tibah Airports Development Company CJSC ("Tibah Development")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475	Arabie Saoudite	23%	50%
Saudi ATU Trading Limited Co. ("ATU Madinah")	Prince Muhammad Bin Abdul Aziz International Airport / Madina, K.S.A	Arabie Saoudite	23%	50%
SAUDI HAVAŞ Ground Handling Services Limited ("SAUDI HAVAŞ")	Prince Mohammed bin Abdul Aziz International Airport Po box 42342/4878 Medina,KSA	Arabie Saoudite	31%	67%
Saudi BTA Airports Food And Beverages Serv.Ltd. ("BTA Madinah")	Imam Saud Bin Migren St. Opposite of Imam university gate no 1 P.O B. 18927, Riyadh 11425 / KSA	Arabie Saoudite	31%	67%
TAV Operation Services Saudi Arabia LLC. ("TAV İşletme Saudi")	PO Box 4878, Postal code 42342, Prince Mohammad bin Abdulaziz International Airport/Medina	Arabie Saoudite	31%	67%

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Liège Airport	Aéroport de Bierset 4460 GRÂCE-HOLLOGNE	Belgique	26%	26%
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP)	Aeropuerto Internacional Arturo Merino Benítez de Santiago, Rotonda Oriente, 4° piso, comuna de Pudahuel, Santiago, Chili	Chili	45%	45%
Primeclass Pasifico JSV. ("TAV İşletme Chile")	AV.NUEVA COSTANERA, Nro. 3698, Depto: 603, Comuna: VITACURA, Ciudad: SANTIAGO	Chili	23%	50%
Međunarodna Zračna Luka Zagreb ("MZLZ")	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
Upravitelj Zračne Luke Zagreb ("MZLZ Operator")	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
MZLZ-ZASTITA d.o.o. (MZLZ Security)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
MZLZ-ZEMALJSKE USLUGE d.o.o (MZLZ Ground Handling)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
MZLZ-HRANA d.o.o (MZLZ Food)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	28%
ATU Americas LLC ("ATU America")	1704 Rankin Rd,SUITE 110, HOUSTON,USA	États-Unis	23%	50%
ATU Georgia Operation Services LLC ("ATU Georgia")	TBILISI INTERNATIONAL AIRPORT, Georgia	Géorgie	23%	50%
Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry ("SOGEAC")	Aéroport de Gbessia, B.P 3126 Conakry République de Guinée	Guinée	29%	29%
Airport Terminal Operations LTD ("ATOL")	SSR INTERNATIONAL AIRPORT PLAINE MAGNIEN	Ile Maurice	10%	10%
AS Riga Airport Commercial Development ("ATU Latvia")	MARUPES NOV.LIDOSTA RIGA 10/1 LV-1053 LATVIA	Lettonie	23%	50%
ATU Macedonia Doel ("ATU Macedonia")	SKOPJE 'ALEXANDER THE GREAT' AIRPORT 1043 PETROVEC Macedonia	Macédoine	23%	50%
Ravinala Airports	Escalier C, Zone Tana Water Front – Ambodivona 101 Antananarivo, Madagascar	Madagascar	35%	35%
Consortio PM Terminal Tocumen SA	Terminal Sur S.A. AV DOMINGO DIAZ Panama , Rep. De Panama	Panama	36%	36%
Schiphol Group	Evert van de Beekstraat 202 1118CP LUCHTHAVEN SCHIPHOL	Pays-Bas	8%	8%
Zaic-A Limited	1 Park Row, Leeds, LS1 5AB, United Kingdom	Royaume-Uni	28%	28%
Tunisia Duty Free S.A. ("ATU Tunisia Duty Free")	RUE DU LAC TOBA-IMMEUBLE-BOUGASSASS-LES BERGES DU LAC 1053	Tunisie	7%	15%
ATU Tunisie SARL ("ATU Tunisia")	AEROPORT INTERNATIONAL ENFIDHA-HAMMAMET AUTOROUTE AL KM 91 ENFIDHA 4080 SOUSSE	Tunisie	23%	50%

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
TAV Gözen Havaçılık İşletme ve Ticaret A.Ş. ("TAV Gözen")	Atatürk Havalimanı 34149 Yeşilköy / İstanbul	Turquie	15%	32%
Fraport IC İçtaş Antalya Havalimanı Terminal Yatırım ve İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Antalya")	Antalya Havalimanı 1. Dış Hatlar Terminali 07230 Antalya TURKEY	Turquie	23%	50%
ATU Turizm İşletmeciliği A.Ş. ("ATU")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	23%	50%
ATU Mağazacılık İşletmeleri A.Ş. ("ATU Mağazacılık")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	23%	50%
ATU Uluslararası Mağaza Yiyecek ve İçecek İşletmeciliği A.Ş. ("ATU Uluslararası Mağazacılık")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	22%	48%
BS Kahve Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. ("BS Kahve")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Hava Tarafı Asma Kat No:ML3101 Yeşilköy - İstanbul	Turquie	28%	60%
TGS Yer Hizmetleri A.Ş. ("TGS")	İstanbul Dünya Ticaret Merkezi A3 Blok Kat:6 Yeşilköy Bakırköy /İstanbul	Turquie	23%	50%
Autres activités :				
Egidium	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	20%	20%
Safety Line	12 Rue Clavel, 75019 Paris	France	12%	12%
Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	33%	33%
Innov'ATM	15 rue Alfred Sauvy 31270 Cugnaux	France	17%	17%
Hub Safe	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	20%	20%
Alacrité	299 boulevard de Leeds – World Trade center Lille Services SAS espace International – 59777 Euralille	France	19%	19%

Dans le cadre de son développement, le Groupe est amené à prendre des participations dans des sociétés d'aéroports ou à créer des filiales dédiées à l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, et, en particulier, à l'exécution de contrats de prestations de services. Ces entités représentent individuellement moins de 1 % de chacun des agrégats (Chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat de la période).

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats semestriels 2019

Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2019

Entités	Activités	Pays	% de détention	Détenue par
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (sans activité ou activité négligeable)				
International et développements aéroportuaires :				
ADPM 2	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	ADP International
ADPM 3	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	ADP International
Airport Management Company	* En vue d'exploitation aéroportuaire	France	73%	ADP International & Aviator Netherland
ATU Holdings, Inc.	* Commerces et services	États-Unis	17%	ATU
TAV Uluslararası Yatırım A.Ş.	* Holding (inactive)	Turquie	46%	TAV Holding
Matar	* Contrat d'exploitation du terminal Hadj à Djeddah	Arabie Saoudite	5%	ADP International
Autres activités :				
CCS France	** Programmation informatique	France	20%	Aéroports de Paris SA
BestMile	* Expérimentation véhicule autonome	Suisse	7%	ADP Invest
Civipol Conseil	** Promotion des compétences du Ministère de l'Intérieur	France	1%	Aéroports de Paris SA
PACIFA	* Editeur de logiciels	France	12%	Aéroports de Paris SA
Pole Star	* Ingénierie, études techniques	France	11%	Hub One
Bolloré Télécom	* Télécommunications	France	2%	Hub One
Immobilière 3F	* Gestion immobilière spécialisée HLM	France	<1%	Aéroports de Paris SA
SoffToGo	* Portage de logiciels	Argentine	100%	Hub One Mobility
OnePark	* Editeur de logiciel de distribution de places de parking	France	1%	ADP Invest
FinalCAD	* Editeur de logiciel de gestion de projets de construction	France	2%	ADP Invest
Destygo	* Développement de solutions de chatbot pour les passagers	France	6%	ADP Invest
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (Fonds d'investissement*)				
Equipe de France	* Portefeuille de participations dans des actions cotées sur la Bourse Saoudienne	France	N/A	Aéroports de Paris SA
ELAIA Delta Fund	* Portefeuille de participations dans des entreprises de l'économie numérique et le BtoB	France	N/A	Aéroports de Paris SA
Cathay Innovation	* Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, Chine et États Unis	France	N/A	Aéroports de Paris SA
X ANGE	* Portefeuille de participations dans des entreprises des secteurs d'activité Internet, services mobiles, logiciel et infrastructure, services bancaires innovants	France	N/A	Aéroports de Paris SA

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats semestriels 2019

Comptes consolidés du Groupe ADP au 30 juin 2019

White Star Capital II France S.L.P.	*	Fonds institutionnel de capital risque investissant dans des entreprises évoluant dans le secteur des nouvelles technologies (Amérique du nord et Europe de l'ouest).	France	N/A	Aéroports de Paris SA
Cathay Innovation II	*	Portefeuille de participations avec un fort potentiel de développement en Europe, Chine et Etats Unis	France	N/A	Aéroports de Paris SA

* Classification IFRS 9 : les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat

** Classification IFRS 9 : Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI sans recyclage